



RAPPORT **2023** d'Activités

62

Fédération Départementale
pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique du Pas-de-Calais

GÉNÉRATION
PÊCHE

www.peche62.fr



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

LE RÉSEAU ASSOCIATIF

72
Associations

+1000
Bénévoles

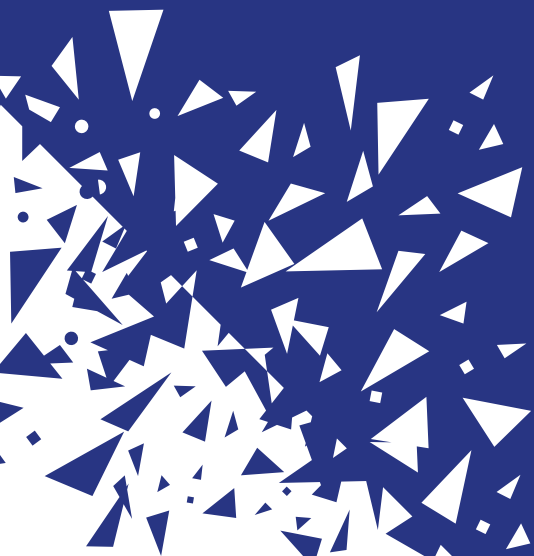
Légende



25 212
PÊCHEURS



5 529
JEUNES - 18 ans
+4,6 %



ÉDITO

PAR PASCAL SAILLIOT, PRÉSIDENT



A l'heure où il est fondamental de communiquer pour sauver la ressource en eau, les hommes et leurs biens par rapport aux inondations, nos cours d'eau et les zones humides en général, il faut bien admettre que les pêcheurs connaissent et agissent

depuis longtemps avec et auprès de tous ceux qui interviennent dans la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations. Il ne faudrait pas qu'ils soient oubliés, ni que leurs propositions soient négligées.

Dans une société où tout est défiance et si facilement remis en question avec quelques torpilles émises par l'intermédiaire des réseaux sociaux, il n'est pas inutile de rappeler que seules les implications individuelles et collectives en faveur des milieux et d'un loisir durable pourront produire des effets.

Chacun peut voir midi à sa porte mais il ne faut pas oublier que l'eau, nos écosystèmes aquatiques, nos territoires d'eau sont précieux et fragiles. Doit-on rappeler que l'eau fait partie du patrimoine commun de l'Humanité ?

La ressource en eau est à la confluence de multiples enjeux et bénéfices écologiques, sociaux et économiques. C'est un bien inestimable et inaliénable qui doit, à tous les niveaux, être mieux considéré, géré et protégé en conséquence. Plus que jamais dans un contexte de dérèglement climatique, cette ressource convoitée, prélevée, détournée, modifiée fait l'objet de recherches et d'investigations, d'aménagements et de travaux, notamment pour garantir les usages et les bienfaits qu'on lui connaît pour l'Humanité mais aussi pour protéger les enjeux que notre société a établis.

En tout cas, nous savons tous que l'eau a un impact sur le vivant selon son abondance ou sa rareté. Les pêcheurs savent également que sa qualité révèle de précieuses informations pour le patrimoine piscicole et humain.

Bien évidemment en avoir conscience nécessite d'aller plus loin en matière de préservation des espèces.

L'enjeu pour la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est de réussir à faire comprendre à tous ses adhérents mais aussi au plus grand nombre que ses observations, ses constats, ses mesures doivent conduire à être dans l'action. Cela nécessite de prendre des décisions au regard d'expertises connues qui servent l'intérêt général et pas seulement une succession d'intérêts d'usagers. Si les pêcheurs sont reconnus comme des sentinelles des cours d'eau, ils doivent avoir la capacité de développer des attitudes fraternelles afin de proposer un nouveau rapport à l'eau et aux espèces qui y sont inféodées.

La Fédération milite, accompagne le réseau en faveur d'une pêche de loisir associative, populaire, respectueuse et durable en développant des animations pêche, des formations, en labellisant des parcours ouverts à tous, en accompagnant les dirigeants des associations, en nettoyant des sites, en communiquant, en réalisant des travaux, en s'interposant aux pollueurs, en suivant les dynamiques des populations de poissons, en achetant des zones humides où l'activité humaine rime avec bien-être, en proposant des actions auprès des collectivités, des gestionnaires, de l'administration...

Toutes ces actions doivent être portées à toutes les échelles, c'est ce qui rend l'exercice difficile aujourd'hui. Si nous souhaitons conserver des milieux fonctionnels et un loisir de qualité, il est nécessaire d'informer les citoyens des menaces qui pèsent sur la ressource en eau, sur son partage et son utilisation sans négliger l'évocation des menaces qui pèsent sur les poissons.

Nous nous devons d'être mobilisés, réactifs, innovants, solidaires et à l'écoute de notre réseau sachant que c'est notre solidarité et notre altruisme qui nous permettront d'être entendus et de relever les défis qui se présentent pour notre loisir dans un contexte de transition écologique et de changement climatique.



Actualités

Etang Fédéral de Plouvain

‘ La pêche à la carpe dévoile ses atouts à Plouvain ’

PRENONS LE TEMPS DE NOUS PERDRE AU DÉTOUR DES GRANDES ROUTES

Aux portes de l'Agglomération d'Arras, l'étang fédéral de Plouvain n'a rien à envier aux traditionnels parcs urbains. Il saura bien au contraire vous charmer par son cadre authentique, calme et arboré. À proximité immédiate de grands axes, des rives de la Scarpe, et à quelques minutes du Parc Départemental du Lac Bleu, ce plan d'eau dispose d'une offre de pêche complète et de bien plus encore.

UN SITE HISTORIQUE TOURNÉ VERS L'AVENIR

Anciennes tourbières, le site a su se réinventer pour allier loisirs et biodiversité. Classé ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 2, il apparaît comme l'un des sites remarquables de la zone alluviale inondable de la vallée de la Scarpe.

Tout comme les rivières, fleuves et milieux littoraux, les zones humides, que représentent les étangs, abritent une biodiversité riche et jouent un rôle majeur dans la réduction de l'impact du réchauffement climatique. Sujet d'actualité dans un contexte où les zones urbanisées du Pas-de-Calais ont été très fortement touchées en fin d'année 2023 par des pluies exceptionnelles. Les zones humides permettent de retenir l'eau,

limitant ainsi les crues et sécheresses.

De plus, les plans d'eau offrent des conditions favorables au développement de toutes les formes de vie animales et végétales (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, insectes et plantes...) ainsi que le gîte et le couvert pour de nombreuses espèces migratrices. Le site a ainsi su garder son authenticité tout en offrant une gamme de loisir nature complète pour les visiteurs.

UN SITE MULTI-USAGES

Comme vous l'aurez compris, ce site a tout pour plaire aux randonneurs en recherche de vert et cadre bucolique. C'est pourquoi de nombreuses randonnées proposent des crochets par ce plan d'eau comme celle du Lac Bleu au Marais de Plouvain. Présentée comme une promenade tranquille et ombragée autour du Lac Bleu, le long de la Scarpe et les Marais de Plouvain, elle est facile d'accès et praticable en toutes saisons. L'étang de Plouvain fait l'objet d'un partenariat de longue date avec la commune, propriétaire de ce site exceptionnel. Depuis, pêcheurs et habitants cohabitent pour entretenir le lieu et ce loisir nature dans le respect de la biodiversité. Pêche au coup, pêche aux leurres et pêche à la carpe, il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux.

La Fédération souhaite par ailleurs labelliser l'étang comme parcours pêche passion.



LA CARPE, REINE DU SITE

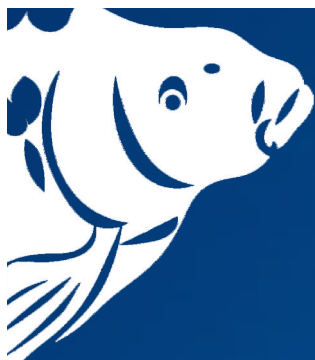
La carpe est l'un des poissons d'eau douce les plus présents sur nos eaux françaises. Ce poisson peut atteindre des dimensions impressionnantes, puisque certains sujets dépassent les 30 kilos pour approcher le mètre de longueur. Tout ceci explique sans doute le réel intérêt des pêcheurs pour la pêche à la carpe. Il s'agit presque d'un monde à part dans l'univers de la pêche de loisir, avec des techniques spécifiques, un matériel adapté, ses propres appâts et méthodes d'amorçage. Les carapistes sont par ailleurs les précurseurs de la pêche en no kill, c'est-à-dire de la remise à l'eau des poissons capturés. C'est donc autour de cette pratique que la Fédération a décidé d'articuler son projet de labellisation passion pêche du plan d'eau. En partenariat avec la commune, la mise en place de la possibilité de

pêcher de nuit cette espèce, sous réserve d'un calendrier préfectoral et par le biais d'une inscription gratuite obligatoire auprès de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, a permis de diversifier l'offre présente et de découvrir le site autrement. Plusieurs aménagements ont été réalisés ces dernières années pour accueillir au mieux promeneurs et pêcheurs : postes de pêche au coup, postes de pêche à la carpe, ponton pour personnes à mobilité réduite, signalétique...

LE CAMPING MUNICIPAL

Le petit atout du site est également son camping municipal. L'emplacement de ce dernier, proche des étangs et des axes autoroutiers, séduit à la fois une clientèle de fidèles et de passage qui apprécieront son calme, son ambiance et bien évidemment ses étangs de pêche. Vous n'avez donc plus de raisons de ne pas venir découvrir ce site d'exception.

Zoom sur la Venue de John Llewellyn



John Llewellyn, est un nom que l'on ne présente plus dans le monde de la pêche à la carpe. Il est notamment connu pour ses recettes éprouvées d'appâts, ses cannes à pêche à travers sa marque big carp. Il était ainsi présent aux côtés de la Team P2C les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2023 pour partager sa passion avec tous. Une rencontre authentique où dame carpe était mise à l'honneur pour le plus grand plaisir de tous. Le souhait d'une pratique plus régulière de la pêche à la carpe de nuit a par ailleurs été entendu puisque désormais elle est possible tous les week-ends sur le site de Plouvain (système d'inscription gratuit obligatoire).



SENSIBILISER

INITIER



2 733
personnes
sensibilisées



86
événements

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PÊCHE

Chaque premier dimanche du mois de juin, les bénévoles des AAPPMA ont la possibilité de faire découvrir leur passion gratuitement auprès des non adhérents.

Cette année, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique était aux côtés de l'Association de Palluel qui avait organisé cette journée en «grand» pour l'occasion : initiation à la pêche aux leurres, initiation à la pêche au coup, exceptionnellement dans le cadre de cette manifestation initiation au float-tube, atelier montage de mouches,...

Il y en avait pour tous les goûts. Et comme l'union fait la force, d'autres associations et bénévoles ont rejoint cette journée comme l'Association Norra Fiskare, des bénévoles du GON,...

Au-delà de notre passion pour la pêche, l'Association a su mobiliser les volontés pour valoriser une commune, un patrimoine et une biodiversité exceptionnelle.

LES ÉCOLES DE PÊCHE ONT LE VENT EN POUPE

Chaque année, les jeunes sont de plus en plus nombreux à rejoindre une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique (AAPPMA), mais ils sont encore nombreux à ne pas savoir comment mettre le pied à l'étrier. Si la Fédération propose chaque année plus d'une dizaine d'animations pêche gratuites sur le territoire grâce au soutien financier de ses partenaires, ces dernières sont encore trop peu nombreuses pour répondre à cette demande grandissante. Ce n'est pas sans compter sur la dynamisation du réseau associatif qui s'est engagée ces dernières années. À leur tour, les AAPPMA et clubs de pêche partenaires proposent désormais de nombreuses animations pour tous. Et depuis 2023, un nouvel Atelier Pêche Nature a été créé au sein de l'AAPPMA de Desvres rejoignant ainsi les 4 ateliers déjà existants à ce jour : APN de Brimeux, APN de Marquise, APN de Saint-Omer et APN de Saint-Venant. La mobilisation continue pour démocratiser notre passion. Et grâce à l'élan bénévole, nous espérons que les AAPPMA de Nielles-les-Bléquin, de Noyelles-sous-Lens, de Palluel, et de Saint-Laurent-Blangy finaliseront à leur tour leur projet de création d'écoles de pêche pour l'année 2024. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre AAPPMA ou de votre Fédération pour plus d'informations.



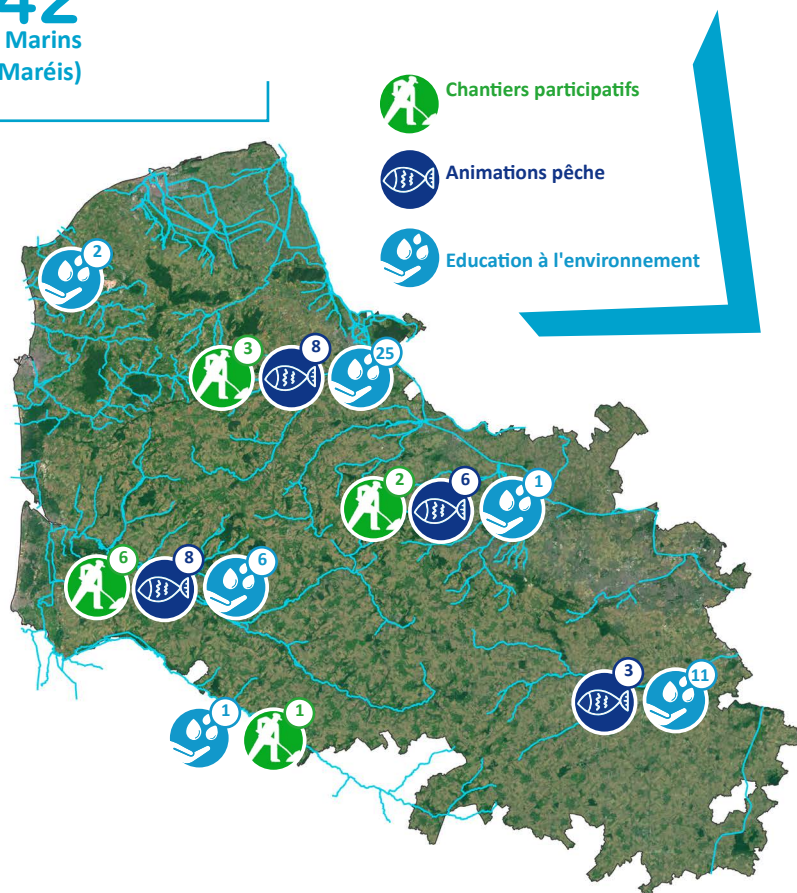
181
panneaux installés
en 2023



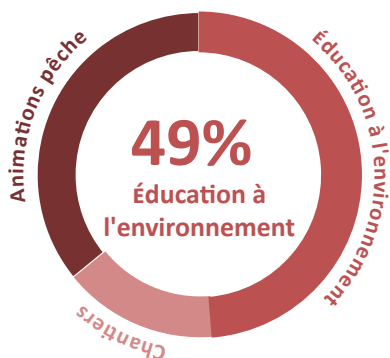
51 342
visiteurs Expo Marins
d'Eau Douce (Marais)

BILAN DES ANIMATIONS 2023

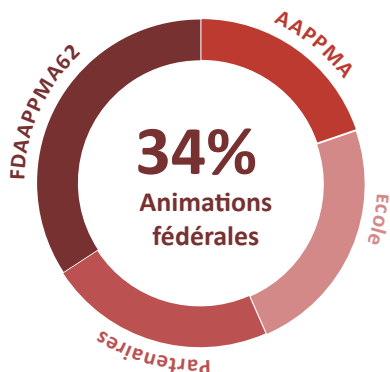
L'année 2023 a été rythmée par divers événements : sensibilisation aux milieux aquatiques auprès du grand public mais également des scolaires, animations / initiation au loisir pêche (gratuites et accessibles à tous avec prêt du matériel), formations, animation de l'opération Hauts-de-France Propres, chantiers écoles, chantiers participatifs,... Toutes ces interventions ont vocation à faire découvrir les différentes missions de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Offrir un loisir pêche de qualité passe nécessairement par une meilleure connaissance et le bon fonctionnement du milieu aquatique et de ses habitants.



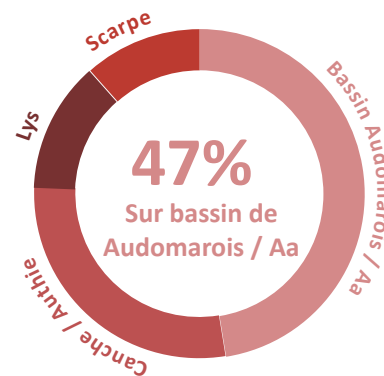
Type d'événements



Type de Prestations



Localisation des événements

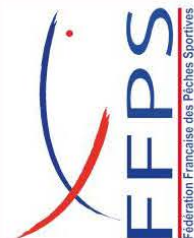


DES ANIMATIONS DE PLUS EN PLUS VARIÉES

Le renforcement de l'équipe du pôle halieutique, qui se compose désormais de 6 agents (Géraldine Pinson, Frédéric Terrier, Frédéric Cohen-Solal, Thomas Morin de la Mare, Adrien Hetroit et Raphaël Decrawer) dont deux agents de développement diplômés d'un BPJEPS a permis au fur et à mesure des années de diversifier les interventions et les techniques proposées. Si les animations à la pêche à la mouche remportent un vif succès sur le territoire, les techniques "traditionnelles" comme la pêche au toc, la pêche au coup ou encore la pêche aux leurres sont également très plebiscitées notamment sur les événements grand public. La Fédération s'est également équipée d'une large gamme de matériel afin d'apporter des initiations "clé en main" sur l'ensemble du territoire : cannes à pêche, leurres et dernièrement plusieurs float-tube.

La complémentarité des équipes permet de coupler loisir pêche et sensibilisation à la fragilité du milieu aquatique et de la faune piscicole. C'est par ailleurs cette transversalité des compétences qui permet à ce jour à la Fédération d'accompagner au mieux notre réseau associatif et partenaire (+35% du nombre d'événements / animations en 2023 par rapport à l'année 2022).

FRANCE



COMPÉTITION

pêche



PARTENARIAT FFPS - FNP

La nouvelle convention entre la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNP) est entrée dans une phase active avec le souhait partagé par les deux partenaires de collaborer activement sur le terrain à la promotion de leurs activités respectives.

En partenariat avec le GIFAP (Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche), elles ont entrepris de travailler et d'investir ensemble pour offrir des espaces de rencontres aux jeunes pêcheurs et pêcheuses pour qu'ils s'épanouissent dans leur pratique. À l'heure où la France se distingue honorablement dans les compétitions internationales de pêche, il convient naturellement de donner l'opportunité aux jeunes de devenir Champion ou Championne de France.

Favoriser les rencontres dès les écoles de pêche de loisir permettra également de détecter les jeunes talents et de capter des jeunes de tout horizon : APN, clubs sportifs, stages, grand public...

À terme, l'association des trois structures permettra de faire du niveau départemental un tremplin vers la compétition à haut niveau.

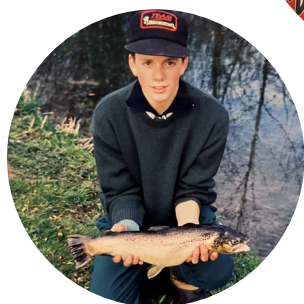
DES MANCHES DÉPARTEMENTALES

La Fédération organise chaque année une rencontre amicale jeunes par le biais de ses Ateliers Pêche Nature. En 2024, elle soutiendra l'initiative de la FFPS et de la FNP en organisant deux manches départementales de pêche au coup qui permettront aux jeunes de tenter leur chance pour accéder aux titres de Champions de France. Afin de ne pas démultiplier les dates, les manches et finales s'organiseront tous âges confondus (jusqu'à 15 ans) mais donneront lieu à des classements différenciés par classes d'âges. Plus d'infos à venir prochainement sur :

www.peche62.fr



Jean-Baptiste MOREL



Le 11 et 12 Novembre 2023 avait lieu entre Poses et les Andelys dans l'Eure, la Mercury Fishing Cup, épreuve des Championnats de France de pêche aux leurres en bateau. Jean-Baptiste Morel, administrateur de la FDAAPPMA62, s'est distingué en montant sur la 1^{ère} marche du podium.

UNE PASSION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Né dans la Somme, Jean-Baptiste, alias JB, a débuté la pêche dès l'âge de 4 ans avec un ancien, une longe autour de la taille et attaché à un arbre pour ne pas tomber dans l'eau.

Très vite, il s'est orienté vers la pêche de la truite à la mouche. Si bien que, dès l'âge de 12 ans, il réalisait ses premières mouches avec des coqs de pêche qu'il élevait.

Puis viennent l'adolescence et la recherche de nouveaux défis. JB succombe alors aux sirènes de la pêche de la carpe. Pour sa passion, il a parcouru l'Europe et le monde entier : Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre... à la recherche de carpes records. Auteur halieutique pendant 10 ans dans plusieurs magazines spécialisés mais aussi pour la chaîne Seasons, il travaille depuis 2009 pour le groupe FOX dans le marketing et la réalisation de films de pêche.

En 2016, il s'engage dans le monde associatif et devient membre de l'AAPPMA de Nielles-les-Bléquin comme Administrateur puis Vice-Président. Il est également, depuis 2 ans, Secrétaire-adjoint du Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.

Enfin, depuis maintenant 6 ans, JB pêche le carnassier et le bar dans la région, essentiellement

en bateau. Il a d'ailleurs décroché plusieurs bons résultats et podiums en France mais aussi en Europe lors de compétitions en mer et en eau douce.

LA MERCURY FISHING CUP

Cette compétition en binôme comptait 55 bateaux soit 110 pêcheurs sur 28km de parcours. L'endurance était au rendez-vous avec deux manches de 8 heures.

Le brochet, le sandre et la perche étaient les espèces ciblées. Le cumul de la longueur de chaque poisson au carré déterminait le gagnant de chaque manche. 360 poissons ont été pris lors de cette compétition avec une majorité de sandres et de perches. Jean-Baptiste, avec son binôme Nicolas Noël, réaliseront une belle performance avec 38 sandres et deux brochets sur deux jours et une moyenne à 65 cm. Le plus gros poisson sera un sandre de 80 cm à 1 cm du record de l'épreuve.

Ce titre leur donne accès à une éventuelle sélection en équipe nationale FFPS pour défendre la France en Irlande en octobre prochain lors des championnats du Monde FFPS.

SENSIBILISER

ALERTER



5 660
personnes
contrôlées



322
sorties fédérales



133
gardes pêche
particuliers



Thomas Morin de la Mare,

Référent Territoire du Calaisis et du Boulonnais

Tél : 07.68.44.91.80

Mail: thomas.morin-de-la-mare@peche62.fr



Frédéric Cohen Solal,

Référent Hem et Aa

Tél : 06.24.18.10.08

Mail: frederic.cohen-solal@peche62.fr



Adrien Hetroit,

Référent Lys, Bassin Minier

Tél : 06.24.18.10.48

Mail: adrien.hetroit@peche62.fr



Frédéric Terrier,

Référent Canche - Authie - Scarpe

Tél : 06.24.18.10.36

Mail : frederic.terrier@peche62.fr



Raphaël Decrawer

Sites fédéraux, Marais Audomarois

Tél : 06.01.01.21.75

Mail : raphael.decrawer@peche62.fr

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DU BORD OU EN EMBARQUÉ

La garderie est un réseau complexe qui associe salariés, bénévoles et pêcheurs soucieux de relayer la bonne gestion des droits et des devoirs des usagers au bord de l'eau.

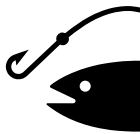
Si la mission régalienne de contrôle constitue une part importante de leurs actions, ils sont également les vigies du bon fonctionnement de nos cours d'eau et souvent les premiers à alerter sur les cas de pollution. Pour cela, un travail d'équipe s'est mis en place sur le terrain et s'est accéléré ces dernières années. Désormais les gardes-pêche d'un même bassin à l'image du bassin de l'Aa sont habilités (après les démarches administratives réalisées auprès du responsable de la garderie) à intervenir sur les parcours des AAPPMA voisines afin de coupler leurs actions.

Pour gagner en furtivité, les garderies embarquées sont de plus en plus nombreuses notamment dans le marais audomarois. Au total, ce sont plusieurs milliers de kilomètres de linéaires contrôlés chaque année à pieds, à vélo, à bateau ou en voiture.



10

gardes pêche
en cours de formation



32

signalements
braconnage



13

cas de pollution
signalés



PORTRAIT D'UN BÉNÉVOLE GARDE-PÊCHE PARTICULIER (GPP)

Jean Marie SMUG

Portrait d'un bénévole amoureux de la nature et du droit

Fonctionnaire de police retraité depuis 2010, Jean-Marie SMUG a toujours été investi dans la vie associative depuis son plus jeune âge. Cela fait déjà près de 50 ans qu'il intervient dans divers clubs sportifs, écoles, associations de parents d'élèves... La transmission et le partage sont des valeurs essentielles pour lesquelles il œuvre au quotidien.

Ce n'est donc pas par hasard qu'il a d'abord intégré le réseau associatif de la pêche au sein de l'école de pêche (Atelier Pêche Nature) pour devenir ensuite Administrateur de la Concorde (AAPPMA de Saint-Omer). Pas question de se la couler douce pendant la retraite, l'inactivité très peu pour lui. Lors de ses sorties au bord de l'eau, il se désolait de constater les incivilités de certains pêcheurs peu respectueux de la Nature et de la réglementation. Comme il le dit lui-même « Respect du droit ». Son ancienne profession et son attachement à la Nature l'ont ainsi naturellement conduit à se former pour devenir garde-pêche particulier bénévole.



Il obtient ainsi son agrément le 11 juin 2020. Vous pouvez désormais le rencontrer au bord de l'eau sur les parcours de Saint-Omer mais également les lots de pêche fédéraux comme le Lac d'Harchelles. Le bénévolat est avant tout une passion pour lui, il ne compte pas ses heures et parcourt près de 12000 km par an. Le vélo et les tournées à pieds sont privilégiés.

Et quand on lui demande : recommanderais-tu le rôle de GPP ?

Sans hésitation il répond « Oui, devenir garde-pêche particulier m'a permis au-delà de la mission de contrôle de faire de très belles rencontres au fil de l'eau. J'ai appris énormément en échangeant avec les pêcheurs sur leurs techniques de pêche, leur passion ». L'entraide est son leitmotiv et il vient régulièrement à la rencontre de l'équipe fédérale pour échanger sur ses tournées de garderie ou encore appuyer les échanges de la Fédération avec le Tribunal de Grande Instance, pour lequel il a été réserviste pendant 5 années. Jovial mais appliqué dans ses prérogatives, voici le combo gagnant d'un bénévole passionné.

A l'image de Jean-Marie, nous remercions l'ensemble des gardes-pêche particuliers, vigies de nos rivières et zones humides.

COMMENT EST UTILISÉ L'ARGENT DES PV ?

En 2023, près d'une centaine de procès-verbaux pour infraction à la loi pêche ont été dressés par les gardes pêche particuliers du département. Concernant les pollutions, la Fédération est actuellement en procédure judiciaire avec près d'une dizaine de cas. Les démarches sont souvent longues et si la sensibilisation est privilégiée par les Services de l'Etat, les amendes sont également très lourdes.

La compensation financière qui est restituée à la Fédération du Pas-de-Calais pour dommages et intérêts sur le préjudice qu'a subi le milieu est réinvesti pour le milieu. Prochainement, la Fédération travaillera en collaboration avec le SMAGEAA afin de créer de nouveaux habitats grâce au dédommagement obtenu dans le cadre de pollutions.



SENSIBILISER

ALERTER

Actualités Liane

‘ Rétrospective d’une catastrophe écologique ’

Samedi 9 septembre 2023 : une cuve de lisier a cédé, laissant se déverser environ 180m³ de lisier dans le ruisseau de Meneville, un affluent de la Liane.

Si le lisier est souvent assimilé à un engrais « naturel » dans l’esprit collectif, il présente dans les faits de nombreux risques pour l’environnement, l’eau et les espèces aquatiques. En effet, il constitue un polluant particulièrement néfaste pour les milieux aquatiques. L’ammoniaque qu’il contient, et la désoxygénation qu’il entraîne lorsqu’il est présent en quantité dans l’eau, provoque d’importante mortalité sur tous les compartiments de la faune aquatique. Or le lisier issu de la cuve a rapidement rejoint la Liane, et s’est écoulé jusqu’à l’estuaire à Boulogne-sur-mer. Dès le lundi, des centaines de poissons morts ont pu être observés sur la Liane jusqu’au barrage d’Hesdigneul-les-Boulogne situé à 20 km de la confluence du ruisseau du Meneville avec la Liane. La présence de lisier y était encore fortement visible. Les jours suivants n’ont fait qu’appuyer le désarroi des associations locales. Des traces de lisier ainsi que de la mortalité piscicole ont été relevées jusqu’au barrage Marguet, situé dans l’estuaire de la Liane à Boulogne-sur-mer, soit un linéaire impacté d’environ 33 km de la confluence.

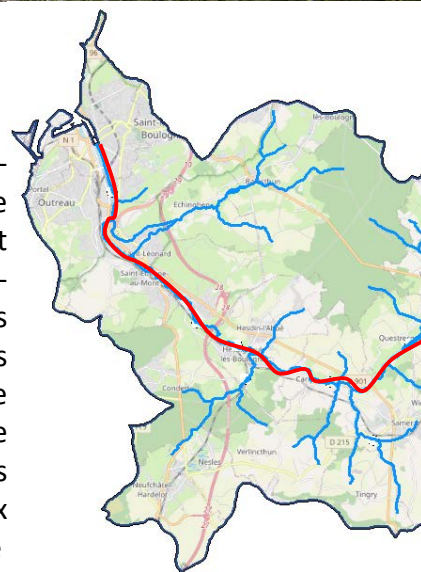
UN RÉSEAU PÊCHE MOBILISÉ

Il fallait agir rapidement. Les actions de pêcheurs et de riverains pour le ramassage des poissons morts se sont multipliées. Les deux AAPPMA de Desvres et Samer, ont organisé une journée de ramassage le vendredi 15 septembre, opération sanitaire indispensable avant la dégradation des poissons,

afin d’éviter une sur-pollution. Près d’une tonne de poissons ont été ramassés ce jour-là pour être emmenés à l’équarrissage. Les données scientifiques de biomasse (en moyenne 1kg pour 100m² de cours d’eau), couplées aux constatations de mortalité

lors des opérations de ramassage, laissent à penser qu’environ 3 tonnes de poissons ont pu périr des suites de cette **pollution catastrophique**.

Les opérations de ramassage ont principalement mis en avant la mortalité d’anguilles, de truites fario, de truites de mer, de lamproies de rivière et de gardons. Cependant la mortalité a touché l’ensemble des espèces présentes sur la Liane, qui sont au nombre de 21 (anguille, truite fario, truite de mer, chabot, vairon, lamproie de Planer, lamproie fluviatile, lamproie marine, ablette, carpe commune, brochet, brème, épinocche, goujon, gremille, truite arc-en-ciel, perche, flet, mulot porc, gardon, rotengle). Parmi ces espèces, 7 sont classées au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore, ou présentes sur la liste rouge française de l’UICN à savoir l’anguille, le chabot, le brochet, la lamproie de rivière, la lamproie de Planer, la lamproie marine et la truite fario. L’anguille européenne est notamment classée en danger critique d’extinction par l’UICN et la lamproie marine est dite « en danger ». La recolonisation du milieu mettra plusieurs années.





Linéaire impacté par la pollution



À savoir également que la désoxygénation du milieu et la présence d'ammoniaque sont également néfastes pour la faune macrobenthique, à la base de la chaîne trophique. Il apparaît alors évident que l'impact de cette pollution est incompatible avec les objectifs de bon état écologique fixé par la Directive Cadre Européenne de 2000 et met à mal les efforts et l'argent public investi sur ce contexte ces dernières années.

UN PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE DÉSASTREUX

Le préjudice écologique de cette pollution a ainsi été chiffré par la méthode V2I, et s'élève à 985 946 euros. Le préjudice financier lié à la perte de jouissance halieutique et les frais de gestion et de suivi de cette pollution s'élève à 51 200 euros.

Un préjudice total estimé à

1 037 146 €.

PENSER L'APRÈS POLLUTION

À présent, il est nécessaire d'agir efficacement pour l'avenir. Très réactif, le réseau associatif a mis en place une cellule de crise pour gérer l'après pollution. La Fédération l'a accompagné dans cette démarche. Thierry Beausse, secrétaire de l'AAPPMA de Samer et secrétaire de la Fédération, a coordonné les actions afin d'assurer le lien entre l'ensemble des AAPPMA touchées par cette catastrophe.

CRÉATION DE PLANS DE GESTION

La pollution a remis en cause les usages liés à la rivière. La Fédération a souhaité accompagner les AAPPMA dans la mise en place de Plans de Gestion Piscicole (PGP) dont les solutions privilégiées sont fondées sur la nature pour améliorer le milieu et les populations piscicoles représentées.

Un suivi biologique des populations de poissons sera réalisé avec des inventaires scientifiques par pêche à l'électricité sur une station amont et aval de la Liane ou encore par le biais des pêches Monitoring anguilles sur le bassin de la Liane en 2024. Chaque année, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) assure un suivi des données invertébrés.

Pour recoloniser le plus rapidement possible, il sera nécessaire d'accentuer la Restauration de la Continuité Ecologique sur le bassin avec l'aide de nos partenaires (AEAP, Région Hauts-de-France, FNPF, Département, la communauté de communes, les mairies) et de travailler sur les ruisseaux pépinières.

PROCÉDURE JUDICIAIRE

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, établissement à caractère d'utilité publique depuis 1942 et association agréée au titre de la protection de l'environnement (article L.434-4 du code de l'environnement), a porté plainte contre le contrevenant pour déversement de lisier s'écoulant dans le ruisseau de Meneville et dans la Liane, dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire.

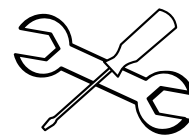
SENSIBILISER

AGIR



135

Opérations d'entretien
par les AAPPMA



197

Jours d'entretien

SAUVONS NOS RIVIÈRES ACTE 3 : CONNAÎTRE ET AGIR

Nos milieux naturels sont fragiles : apprenons à les connaître et les protéger ! Les cours d'eau constituent un patrimoine précieux, lieux d'échanges et d'interactions. C'est pourquoi la FNPF a lancé en 2023 sa grande campagne de sensibilisation Sauvons nos rivières avec un 3^e opus, intitulé «Connaître et agir».

Fort de 1,5 million de pêcheurs, 40 000 bénévoles et 1000 salariés, le réseau associatif de pêche de loisir constitue un incroyable maillage d'expertises et de connaissances. Il collecte au quotidien une quantité considérable d'informations permettant notamment d'éclairer les prises de décision en matière de gestion de l'eau et de biodiversité aquatique. Alors que la quasi-totalité des Français (97%) considèrent qu'il est important de préserver les cours d'eau et affirment y être très attachés (91%), plus de la moitié d'entre eux déclarent mal connaître la flore et la faune aquatiques. Pour permettre au plus grand nombre de comprendre la cause portée par cette campagne et s'y associer, la FNPF a mis en œuvre un dispositif de communication complet avec notamment : un manifeste à destination des institutionnels portant 3 revendications fortes pour l'avenir de l'Eau, une campagne visuelle impactante mise en lumière sur les médias digitaux et les réseaux sociaux, un film « Connaître pour mieux protéger » et quatre vidéos thématiques, dix chroniques audio...

La Fédération du Pas-de-Calais a relayé le manifeste auprès de ses élus locaux et a largement diffusé ces supports afin que les médias puissent s'approprier l'importance de la thématique Eau et de la faune piscicole.

**SAUVONS
NOS RIVIÈRES**

ACTE 3 : CONNAÎTRE ET AGIR

IMAGINIEZ-VOUS

que dans ce
cours d'eau cohabitent
des milliards
d'êtres vivants ?



11

Chantiers participatifs



CHANTIERS PARTICIPATIFS

Lancés il y a quelques années pour accompagner les associations du réseau pêche, les chantiers participatifs ont créé des émules dans les AAPPMA. En effet, ces chantiers ont pour objectifs de valoriser les missions des gestionnaires de parcours de pêche auprès des adhérents mais également du grand public par le biais de travaux ouverts à tous qui sont ponctués par un temps convivial en début ou fin d'événement (petit-déjeuner ou repas pris entre tous les participants). Ces temps d'échanges caractérisent la vie associative et favorisent les échanges pour mieux connaître les missions affiliées à une AAPPMA.

Les chantiers participatifs se sont également diversifiés pour associer l'ensemble des intervenants des milieux aquatiques. Ainsi, la Fédération travaille de plus en plus sur des chantiers en commun entre les lycées professionnels agricoles, les syndicats de rivière du territoire d'intervention et de l'AAPPMA ou du club de pêche local. Comme le dit l'adage : "l'Union fait la force" pour un loisir pêche durable et un milieu fonctionnel !



HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Depuis 2017, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique accompagne la Région Hauts-de-France pour l'organisation de l'événement Hauts-de-France Propres. Depuis sa création, cette grande opération compte toujours plus de participants : organisateurs et bénévoles. En 2023, l'opération Hauts-de-France Propres a réuni 96 000 participants dans près de 2 000 points de ramassage. Au total, plus de 8 700 m³ de déchets ont été ramassés.

Pour rappel, cette opération est ouverte à toute personne privée ou publique souhaitant organiser un ramassage local : habitants, randonneurs, agriculteurs, membre d'associations, chasseurs, pêcheurs, entreprises, lycées, communes, intercommunalités... Dans le Pas-de-Calais, les 20 intercommunalités nous soutiennent afin de traiter les déchets collectés. Grâce à une grande mobilisation citoyenne et bénévole, le Pas-de-Calais rassemble 33% de la mobilisation générale. Les établissements scolaires sont également de plus en plus nombreux à rejoindre cette initiative en faveur de la Nature. Et si l'opération a pour vocation de ramasser un maximum de déchets brassés dans la nature accidentellement mais également intentionnellement, cette initiative a aussi pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre à la nécessité de trier et jeter les déchets dans les lieux adaptés.

SCIENCES PARTICIPATIVES "TACON"

Le saumon atlantique (*Salmo salar*) est passé de la catégorie "Préoccupation mineure" à "Quasi menacé", de nouvelles preuves montrant que la **population mondiale** a diminué de 23% entre 2006 et 2020. Sa présence dans les rivières du Pas-de-Calais est donc exceptionnelle et il est nécessaire de participer à sa sauvegarde. Par le biais du loisir pêche et de la participation des pêcheurs, il est possible de participer à l'enrichissement des données pour en savoir toujours plus sur sa présence, ses milieux...

En effet, la Fédération invitera en 2024 les pêcheurs à relayer les captures accidentelles possibles de juvéniles de saumons appelés tacons qui restent possibles sur ses parcours de pêche fédéraux à la mouche et les parcours AAPPMA (la Canche et ses affluents ainsi que l'Authie...). Grâce à une fiche d'identification et une procédure qui sera prochainement mise en ligne sur le site www.peche62.fr, identifiez vos prises et participez au rassemblement de données concernant le saumon atlantique, espèce emblématique du territoire !



SENSIBILISER

PARTAGER



11

Hébergements
labellisés



2

Parcours
labellisés

ASSISES DE LA PÊCHE

Le Pas-de-Calais mis à l'honneur pour ses projets de développement touristique du loisir pêche sur la Canche.

La FNPF organisait les Assises Nationales du Loisir Pêche les 22 et 23 novembre à Paris. Ce rendez-vous, une première depuis 2018, avait pour but de présenter les stratégies de développement pour donner les clés de la pêche de demain. Ces Assises Nationales 2023 rassemblaient 300 personnes : quasiment toutes les Fédérations Départementales étaient représentées avec d'autres acteurs de la pêche comme la presse spécialisée, les Voies Navigables de France (VNF)... Plusieurs Fédérations se succédaient sur la scène, pour présenter leurs travaux, et inspirer leurs homologues, avec un quart d'heure pour leur présentation suivi d'un temps de questions-réponses. Trois thématiques étaient au programme pour répondre à la question «Quelles clés pour la pêche de demain ?» : offrir des territoires de pêche attractifs et accessibles, relever les défis de la transmission du loisir pêche et déployer une stratégie numérique novatrice.

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique intervenait notamment sur la première thématique avec une présentation à double voix en partenariat avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, gestionnaire de l'Office de Tourisme Vallées d'Opale.

Grâce à un partenariat initié dès 2013, le loisir pêche sort son épingle du jeu sur le territoire des 7 Vallées. La mobilisation des bénévoles du réseau associatif pêche, des salariés de la Fédération et celles des élus locaux ont permis l'émergence de projets forts comme la création d'un salon de la pêche à la mouche à Hesdin, premier salon au Nord de Paris qui participe activement à la dynamisation et la valorisation du loisir pêche sur le territoire des 7 Vallées. La recherche d'un territoire rural et authentique participe fortement à ce tourisme vert alliant loisir et protection du milieu aquatique.

Intervention filmée de Monsieur Demoncheaux, Président de la Communauté de Communes des 7 Vallées disponible en flashant le QR code ci-contre.



 **Assises
Nationales
du Loisir Pêche**

22 et 23 novembre 2023





1374

Km

réciprocitaires



29

Plans d'eau

réciprocitaires

JAMAIS 2 SANS 3

En 2023, nos partenaires ont renouvelé leur confiance malgré le contexte climatique compliqué que le Département du Pas-de-Calais a pu connaître en novembre 2023.

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique toujours accompagnée des Clubs Mouche 62, Passion Pêche Mouche et des Moucheurs des 7 Vallées a organisé la 3^{ème} édition du salon de la Pêche à la Mouche en partenariat avec la commune d'Hesdin. Une trentaine d'exposants étaient présents pour promouvoir le tourisme pêche dans le Pas-de-Calais. Convivialité, artisanat local, qualité et passion ont marqué cette manifestation qui a accueilli près de 400 personnes malgré les difficultés de circulation liées aux phénomènes d'inondations les jours précédents le salon. Un travail bénévole récompensé par l'échange et le partage sur site. À noter que cette édition a été ponctuée par une conférence en présence de Philippe Koehler pour débattre sur la pêche des poissons grands migrateurs notamment à la mouche.

LES AAPPMA EMBOÎTENT LE PAS DU TOURISME PÊCHE

A l'instar de l'AAPPMA de Desvres qui organisait l'animation «La Pêche Miraculeuse» en partenariat avec l'Office de Tourisme de Desvres-Samer, nombreuses sont les associations de pêche qui ont proposé des animations pêche tout au long de l'année pour faire découvrir leur passion. Ces manifestations sont des vitrines incontournables pour démocratiser le loisir pêche. Ainsi, le loisir pêche retrouve une place de choix parmi l'ensemble des activités touristiques que propose le département du Pas-de-Calais en bénéficiant d'un grand atout : le tourisme 4 saisons.

En effet, entre 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, la pêche peut être pratiquée tout au long de l'année pour les plus curieux prêts à tester plusieurs techniques. Le travail d'accompagnement de la Fédération devrait prochainement se poursuivre en intégrant dans la

mesure du possible les contrats de destination des intercommunalités. Ces contrats de destination constituent une réponse concrète à la nécessité d'agir ensemble pour atteindre un même objectif de développement, autour d'une stratégie partagée et coordonnée et d'un plan d'action mutualisé réunissant les acteurs clés d'une destination. L'objectif est de conforter la place de la pêche dans les atouts touristiques du département du Pas-de-Calais et de développer des projets concrets au bord de nos rivières et plans d'eau.

LES LABELLISATIONS NATIONALES

La Fédération poursuit la valorisation de ses parcours par le biais de la politique nationale et notamment avec la mise en place des labels pêche pour les hébergements. Sur la base du volontariat, la Fédération accompagne les hébergements qui souhaitent obtenir ce label. En 2023, 2 nouveaux hébergements ont rejoint les 9 hébergements labellisés dans le département actuellement. Ainsi le bassin du Boulonnais propose donc à son tour ce service compatible avec la pratique du loisir pêche. En ce qui concerne les parcours, la Fédération est en cours de finalisation d'un label pêche passion carpodrome pour l'étang fédéral de Plouvain qui s'est doté d'aménagements et d'une réglementation spécifiquement adaptés à la pêche en batterie et à la pêche à la carpe de nuit (en collaboration avec la commune de Plouvain). Et à plus long terme, la Fédération souhaite valoriser la spécificité de son territoire avec la valorisation de son parcours fédéral Grands Migrateurs No Kill sur la commune de Maresquel-Ecquemicourt toujours par le biais d'un dossier de labellisation pêche passion.



SENSIBILISER

INFORMER



37 467

visiteurs

www.peche62.fr



6 700

abonnés facebook

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

La Journée Mondiale de l'Eau est une journée de sensibilisation à une gestion durable des ressources en eau. Instituée par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992, elle est célébrée le 22 mars. L'édition 2023 vise à accélérer le changement pour résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement.

Les solutions basées sur la nature ont le potentiel de résoudre nombre de nos problèmes d'eau. Nous devons faire beaucoup plus avec l'infrastructure « verte » et l'harmoniser avec l'infrastructure « grise » dans la mesure du possible. Planter de nouvelles forêts, reconnecter les rivières aux plaines inondables et restaurer les zones humides permettra de rééquilibrer le cycle de l'eau et d'améliorer la santé humaine et les moyens de subsistance.

En 2023, la Fédération s'est associée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer et de nombreux partenaires comme le SMAGEAA, Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa, afin de sensibiliser les écoles primaires et collèges à la thématique eau via une opération intitulée à cette occasion « Ici commence la Rivière et la Mer ». Le petit cycle de l'eau est encore mal maîtrisé parmi les élèves. Ainsi, les structures se sont organisées afin d'intervenir dans les classes pour une séance théorique suivie d'une action concrète, à savoir le marquage à proximité d'avaloirs. L'objectif était de sensibiliser le grand public et les institutions à la nécessité de traiter nos rejets.

L'EAU, L'OR BLEU

Plus de 80% des eaux usées provenant des lieux d'habitation, des villes, de l'industrie et de l'agriculture sont rejetées dans la nature sans aucune dépollution.



Au moins 1,8 milliard de personnes dans le monde utilisent une source d'eau potable qui est contaminée par des matières fécales.

D'ici à 2050, au moins une personne sur quatre est susceptible de vivre dans un pays affecté par des pénuries d'eau chroniques ou fréquentes.

Source : www.education.gouv.fr



4 740
abonnés



~ 100
articles de presse



12 710
abonnés à la newsletter

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) est célébrée, chaque année le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar. En France, de nombreuses associations, collectivités territoriales, groupes de citoyens, gestionnaires d'espaces naturels et bien d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, proposent chaque année plus d'animations destinées à sensibiliser un large public, jeunes comme adultes, à l'importance de la préservation des milieux humides. En 2023, la Fédération a ainsi proposé 3 types d'animations :

① La visite des travaux de restauration des Marais de Contes pour lesquels l'intervention sur le milieu terrestre a permis, en cohérence avec les actions de restauration des milieux aquatiques, de restaurer et d'augmenter la valeur environnementale du site communal. Les panneaux pédagogiques installés sur place permettent de sensibiliser l'ensemble des usagers du site aux enjeux de préservation des zones humides et de la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent.

② La visite commentée des travaux de restauration écologique et des suivis piscicoles de la rivière Aa.

③ Deux chantiers participatifs.



UN ACCUEIL CONNECTÉ

Le siège de la Fédération accueille chaque année plusieurs centaines de visiteurs à la recherche d'informations pour accéder au loisir pêche mais également mieux comprendre le fonctionnement de nos rivières et de ses habitants. A cet effet, la Fédération s'est équipée en 2023 d'une borne interactive ludique pour accéder à divers supports pédagogiques : le Guide Poissons Artois-Picardie, la cartographie des linéaires de pêche du Pas-de-Calais, les coordonnées du réseau associatif, l'achat d'une carte de pêche en ligne...

Zoom sur Geopeche

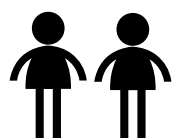
Le département du Pas-de-Calais présente une belle offre de pêche mais il reste difficile pour les pêcheurs de savoir où pêcher. Si le site www.peche62 présente chaque linéaire par AAPPMA, cette présentation a ses limites. La Fédération a donc fait le choix de rejoindre l'application GEOPECHE™. Cette application est une carte interactive, gratuite, accessible à tous, de votre ordinateur, de votre smartphone, de votre tablette, incluant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs. C'est une application très précise créée pour la **pêche**, très utile pour le pêcheur globe-trotteur français qui évite les longues recherches sur le net et les appels à la Fédération et aux AAPPMA. Notre objectif : faire découvrir le territoire, découvrir le tourisme pêche, développer les APN sur le département.

Cette application inclue actuellement 27 autres départements, 68 388 cours d'eau référencés, 3 782 plans d'eau ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs, soit 15 297 points d'intérêt.

Les limites de catégories piscicoles sont identifiées avec précision ainsi que toutes les réserves et les parcours spécifiques (carpe, no-kill, parcours labellisés...). Il s'agit d'un système très complet avec de nombreuses informations disponibles et même la météo !

SENSIBILISER

EDUQUER



781
personnes
sensibilisées



444
scolaires



16
classes sensibilisées



11
écoles

UN PROGRAMME ADAPTÉ

Polyvalent, notre éducateur fraîchement diplômé BPJEPS, s'adapte à tous les âges. En effet, Thomas respecte un programme éducatif validé par le rectorat de l'académie de Lille. En accompagnement des enseignants, il élabore des séances adaptées au programme scolaire.

En animation grand public, il adapte ses activités au milieu. Plus précisément, son discours présentera la population piscicole présente sur site et aux spécificités du milieu rencontré (anthropisé, pollué) afin de favoriser une expérience immersive pour le public.

La Fédération a vocation à sensibiliser le plus grand nombre à la thématique Eau et à la fragilité des milieux aquatiques et de ses habitants. Si les espèces migratrices comme le saumon Atlantique ou l'anguille européenne restent un sujet prépondérant qui capte l'attention de petits et grands notamment grâce au périple qu'elles parcourent pour leur cycle de vie, il n'est pas question d'oublier les autres espèces notamment les Espèces Exotiques Envahissantes, sujet préoccupant sur le territoire.

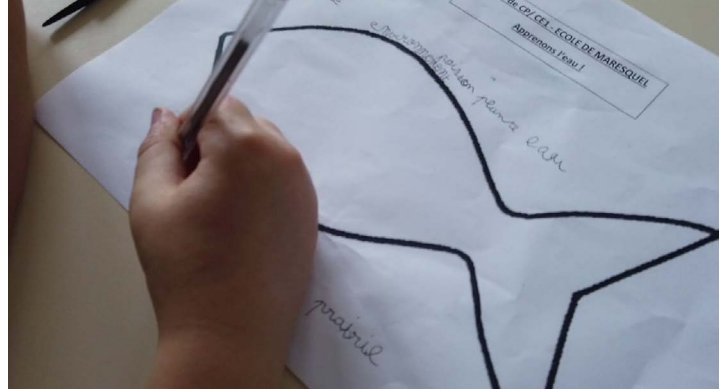
PRIVILÉGIER LES OUTILS PÉDAGOGIQUES LUDIQUES

Pour répondre au mieux aux attentes du public et aux enjeux environnementaux, la Fédération s'est munie de matériel dédié à l'éducation après avoir misé sur une formation BPJEPS EEDD (éducation à l'environnement vers un développement durable). En effet, de nouveaux supports pédagogiques et du matériel scientifique sont arrivés en Fédération et sont amenés à évoluer.

À long terme, la Fédération a pour ambition de développer des outils "clé en main" afin d'appuyer et rendre autonome les professionnels scolaires, périscolaires et le réseau associatif du monde de la pêche pour aborder la fragilité des milieux aquatiques et la thématique Eau. Courant 2024,

une mallette à vocation pédagogique sera dédiée aux AAPPMA afin qu'elles puissent s'investir à leur tour dans l'éducation à l'environnement en toute autonomie.





LE PETIT EXPLORATEUR À LA DÉCOUVERTE DES MARAIS DE CONTES



L'année 2024 verra naître un livret pédagogique dédié au marais de Contes. Il aura pour but de guider les jeunes et moins jeunes explorateurs au cœur du marais, en espérant provoquer de jolies rencontres.

Laissez-vous charmer par les secrets des Marais de Contes, site remarquable et emblématique des milieux humides... Il vous est proposé tout au long de votre promenade, aidé du livret et des pupitres pédagogiques, de voyager dans cet univers quelque peu fantastique, d'y découvrir toute sa biodiversité : la faune, la flore et leurs secrets.

Vous allez explorer et renforcer vos connaissances sur le fonctionnement de cet écosystème riche et particulier afin de comprendre les enjeux de la biodiversité qu'elle abrite, qu'elle soit ordinaire ou patrimoniale. Ce livret sera disponible en version numérique (téléchargement libre). Une version papier sera distribuée aux écoles environnantes. Il sera également mis à disposition gratuitement au sein des Offices de Tourisme du territoire. Ainsi, ce livret vient compléter le sentier pédagogique mis auparavant en place sur site par la Fédération.

APPRENDRE PAR L'EXPÉRIENCE

Sortir des sentiers battus pour expérimenter l'eau !

Le matériel utilisé, en dehors des supports pédagogiques «classiques», est d'ordre à aborder la science basée sur l'eau. Il est donc possible de déterminer, avec l'expertise de l'animateur nature de la Fédération, la qualité physico-chimique de l'eau, en mesurant plusieurs paramètres : le pH, la conductivité, la température, les taux de nitrate, le phosphate, le dioxygène mais également la quantité de lumière à l'aide d'un luxmètre. En fonction des résultats obtenus qui indiqueront le bon état ou non chimique de l'eau, des hypothèses pourront être émises par les élèves sur les espèces piscicoles

susceptibles de coloniser le milieu. Outre l'aspect chimique, on peut aussi définir la qualité d'un cours d'eau avec le public par l'intermédiaire d'un prélèvement d'invertébrés aquatiques.

Pour cela, du matériel tels qu'un filet surber, des bocaux, des bacs et des tamis sont nécessaires. Pour améliorer l'observation de ces petits animaux aquatiques, un microscope électronique complète la liste du matériel mis à disposition pour les interventions. Il permet au public d'observer et de mieux comprendre les animaux que l'on peut trouver dans nos milieux aquatiques bien souvent invisibles depuis les berges.



SENSIBILISER

EDUQUER

Fenêtre sur l'Eau

APPEL À PROJETS «FENÊTRES SUR L'EAU» : LE DISPOSITIF SE MET À JOUR DU PLAN EAU !

Soucieux de mobiliser le jeune public et le monde éducatif, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a lancé un dispositif d'accompagnement destiné au monde scolaire et périscolaire dans le cadre d'un appel à projet intitulé « FENÊTRES SUR L'EAU : raconte-moi une zone humide ». Face aux enjeux environnementaux qui nous attendent, éveiller les consciences des plus jeunes aux problématiques liées à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité dans un contexte d'adaptation au changement climatique est une priorité.

S'appuyant sur des structures-relais reconnues en éducation à l'environnement, l'Agence ambitionne de sensibiliser 1% du public scolaire du bassin.

La Fédération a saisi l'opportunité donnée pour proposer son soutien par le biais d'un dossier complet sur le bassin de la Canche.

Forte du renouvellement de l'agrément académique reconnaissant son statut d'association éducative complémentaire de l'enseignement public, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est donc portée volontaire pour apporter son expertise à ces enjeux de sensibilisation, l'ambition étant d'impulser une prise de conscience collective dès le plus jeune âge.

Éduquer les futures générations, c'est donner les clés de compréhension et de protection aux plus jeunes d'un monde plus respectueux de l'environnement et de l'équilibre entre l'Homme et la Nature.

Les différents projets de cette action de sensibilisation s'adressent aux cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) et cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}).

“ Devenue établissement à caractère d'utilité publique et association agréée au titre de la protection de l'environnement, la Fédération est désormais reconnue comme un gestionnaire privilégié des milieux aquatiques. En effet, la faune piscicole est l'indicateur reconnu de la qualité des milieux et de la biodiversité. ”

En plus des enjeux environnementaux, l'occasion de mettre en avant les parcours dont la gestion est confiée à la Fédération est importante.

LA PHASE TERRAIN

En ce qui concerne la réalisation des projets, fixés à minima au nombre de cinq par structure, notre éducateur à l'environnement a mis en place six projets dont deux sont encore en cours de réalisation suite aux contraintes météorologiques saisonnières.

Tout naturellement, nous avons ciblé des écoles proches des cours d'eau et qui sont situées à Contes, Maresquel-Ecquemicourt et Frévent. Ces trois écoles ont favorablement répondu à notre sollicitation aussi bien intéressante par son contenu que par sa gratuité.

Les projets sont menés en quatre temps forts de la manière suivante :

- Une rencontre avec un élu, un technicien, un pêcheur, un gestionnaire de site, etc.
- Une visite d'un site (déplacement au bord du plan d'eau ou cours d'eau).
- Un atelier en classe (travail sur le cycle de l'eau, expériences,...).
- Un moment de partage autour de la valorisation

du projet (création et diffusion d'un support vidéo expliquant ce qui a été fait ou appris par exemple). À savoir, chaque projet est entièrement financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et a donc permis à la Fédération d'obtenir davantage de moyens matériels pour mener à bien ses actions à travers les différentes sessions proposées.

Chaque projet s'est déroulé sur une demi-journée dans un temps imparti d'environ quatre heures.

Pour exemple, l'école de Maresquel-Ecquemicourt, pour qui deux classes (CP/CE1 et CE1/CE2) participaient, nous a accueillie afin de développer deux grandes thématiques : le cycle de l'eau et le cycle de vie des animaux aquatiques (invertébrés et poissons).

Le cycle de l'eau a été reconstitué sur poster ainsi que par de petites expériences grâce auxquelles les enfants ont pu observer directement le déroulement du cycle de l'eau (infiltration de l'eau dans la terre, évaporation, condensation de l'eau, etc...).



De plus, avec la classe de CE1/CE2, on a pu comprendre comment les poissons se reproduisent et dans quelles conditions.

Ces deux classes ont, à la suite de leur activité en classe et à l'extérieur, pu poser des questions aux intervenants (ici, le directeur et le responsable technique de la Fédération se sont prêtés au jeu).

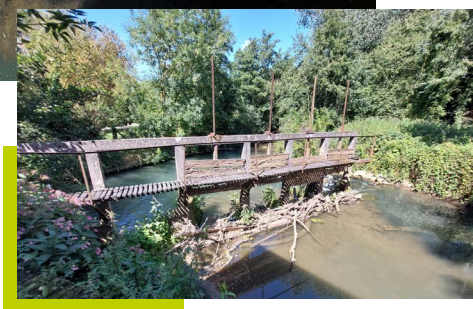
Ensuite, dans la commune de Contes, deux projets se sont également parfaitement déroulés et ont été appréciés de tous.

Les projets ont respectivement porté sur les travaux effectués et les raisons de ces travaux en y précisant qu'ils aident à la conservation de l'espèce brochet présente sur site. Cette activité en classe s'est soldée par une présentation du marais par les élèves ainsi que par une interview d'un élu de la commune. L'autre projet porté par la classe de CM1 était basé sur la qualité d'eau en évoquant les eaux usées et leurs traitements. Ainsi, une activité à l'extérieur a permis aux enfants d'appréhender la qualité d'eau du marais de Contes en y effectuant des mesures physiques et chimiques. Les deux derniers projets restant à faire, se feront très prochainement. Il sera abordé les caractéristiques d'une zone humide (population piscicole, qualité d'eau théorique et résultats obtenus en fonction du milieu visité) et son bon fonctionnement. Pour juger de son bon fonctionnement, il s'agira d'observer, et analyser la présence des différents invertébrés et mettre en lien la qualité physico-chimique du cours d'eau avec leur présence.

CONTEXTE

La fragmentation des milieux causée par la présence des ouvrages hydrauliques représente le second facteur de perturbation de la fonctionnalité écologique des cours d'eau du département du Pas-de-Calais.

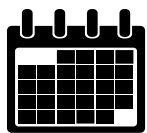
En 2023, la Fédération, en collaboration avec le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL), s'est positionnée en tant que maître d'ouvrage et d'œuvre pour les travaux de restauration de la continuité écologique au droit du moulin de la scierie Danel situé sur la Lys rivière à Dennebroeucq. Cet ouvrage, autrefois utilisé pour le fonctionnement de la scierie, n'est aujourd'hui plus utilisé. Toutefois, celui-ci provoquait de nombreuses problématiques pour l'homme (risques de chute sur les maçonneries, inondation, etc...) et les milieux (rupture de la continuité écologique).



OBJECTIF DES TRAVAUX

Les travaux entrepris sur cet ouvrage devaient répondre à plusieurs objectifs :

- Restaurer la libre circulation des poissons et des sédiments au droit de l'ouvrage ;
- Favoriser la reprise de l'hydromorphologie ;
- Augmenter la surface de reproduction disponible pour la truite fario ;
- Créer de l'habitat piscicole.



30 jours

Début des travaux

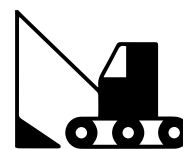
21/07/2023



FDAAPMA62

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre



114 118,20 € TTC

70% AEAP

30% Région HDF

DESCRIPTION DES TRAVAUX

En concertation avec le propriétaire, il a été fait le choix de procéder aux travaux suivants :

- Arasement du vannage et reprofilage du cours d'eau (pente de fond = 0,38%) ;
- Comblement de la fosse de dissipation ;
- Recharge granulométrique favorable à la reproduction de la truite fario ;
- Mise en place de caches piscicoles (souches, débris ligneux, etc...).

GAINS ÉCOLOGIQUES ATTENDUS

Les gains écologiques attendus à la suite de ces travaux sont :

- Reprise de l'hydromorphologie, remplacement de l'effet bief occasionné par les ouvrages au profit de zones courantes favorables à la reproduction de la truite fario ;
- Rétablissement de la circulation sédimentaire ;
- Rétablissement de la circulation piscicole sur 546 m en amont de l'ouvrage ;
- Mise en sécurité du site ;
- Amélioration de l'hydraulique locale en période de crues.

Pendant travaux

Après travaux



ZOOM sur LifeGoodWater IP

Dans le cadre du développement du projet LIFE GoodWater IP, "amélioration de la mise en place des plans de gestion des bassins hydrographiques de la Lettonie vers un bon état des eaux de surface", la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a reçu une délégation lettone le 18 Octobre 2023 afin de partager son retour d'expérience concernant la restauration de la continuité écologique et la gestion des milieux aquatiques en général. La présentation s'est centrée sur deux actions de restauration écologique avec une visite sur site.

En outre, LIFE GoodWater IP est un projet d'ampleur européenne mené en Lettonie afin d'atteindre les objectifs environnementaux de l'Union Européenne de la Directive Cadre sur l'Eau.

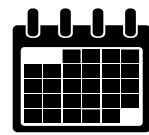
L'objectif de ce projet est donc d'améliorer l'état des masses d'eau à risque en Lettonie grâce à la mise en œuvre intégrale des mesures prévues dans les plans de gestion des bassins hydrographiques de Daugava, Gauja, Lielupe et Venta. Il porte au total sur 164 masses d'eau à risque en Lettonie (89 rivières et 75 lacs).





Aa

à Renty



15 JOURS

Début des travaux

11/10/2023

CONTEXTE

La rivière de l'Aa est un cours d'eau dynamique qui a su conserver un caractère morphogène et notamment ses capacités à évoluer dans son lit majeur. Ce facteur n'a pas assez fait l'objet de considération lors de l'urbanisation du bassin versant.

Sur la commune de Renty, la rivière de l'Aa vient border la chaussée au droit de la rue du Rouchet. Les crues hivernales récurrentes ont conduit à la formation d'une érosion de la berge en extrados de méandre menaçant la voirie communale adjacente. L'érosion de la berge a également entraîné la disparition d'une ripisylve adaptée, participant ainsi à la diminution des habitats disponibles pour la faune piscicole.

Afin de stabiliser cette érosion de berge, un ouvrage en génie végétal (caissons végétalisés et lits de plants et plançons) a été réalisé lors de l'automne 2023.

L'aménagement de la berge en génie végétal intègre la réalisation d'un point d'aspiration SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) dédié à la lutte contre les incendies.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

En concertation avec la commune, il a été fait le choix de procéder aux travaux suivants :

- Purge de la berge et mise en place d'un caisson végétalisé sur 31 ml ;
- Mise en place d'un lit et de plants et plançons afin de reconstituer la ripisylve de la berge ;
- Plantation d'arbres et arbustes en haut de berge ;
- Réalisation d'une aire de stationnement et d'un point d'aspiration SDIS.

OBJECTIF DES TRAVAUX

Les travaux entrepris sur cette berge devaient répondre à plusieurs objectifs :

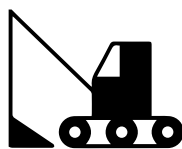
- Améliorer la fonctionnalité écologique et hydraulique de l'Aa ;
- Respecter et assurer les enjeux de protection et d'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques de l'Aa ;
- Eviter la réalisation de travaux d'urgences (palplanches, enrochements) souvent peu soucieux de l'environnement ;



FDAAPPMA62

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre



55 898,40 € TTC

70% AEAP / 26,5% Région HDF /

3,5% Commune de Renty

- Assurer une stabilité suffisante de la berge au vu des contraintes de poussées de la voirie adjacente ;
- La création de caches piscicole (sous-berge, frondaisons) ;
- La restauration de la trame verte par la restauration d'une ripisylve adaptée.

GAINS ÉCOLOGIQUES ATTENDUS

Les gains écologiques attendus à la suite de ces travaux sont :

- Reconstitution d'une ripisylve adaptée aux bordures de cours d'eau ;
- Amélioration des corridors écologiques permettant à l'ensemble des cortèges faunistiques inféodés aux milieux rivulaires de se déplacer, se nourrir ou encore se reproduire ;
- Création d'abris et caches pour la faune piscicole grâce au développement des parties aériennes et racinaires de la végétation ;
- Création d'une sous berge artificielle permettant d'offrir des caches de qualité.

Avant travaux



Pendant travaux



POURQUOI PRIVILÉGIER LE GÉNIE VÉGÉTAL ?

Au-delà des avantages environnementaux évidents apportés par les aménagements en génie végétal, il semble important de souligner que ces techniques présentent d'autres avantages :

- **Aspects techniques** : La protection contre l'érosion des sols et l'efficacité de la stabilisation augmentent au fur et à mesure du développement racinaire des plantes ; Les relations entre le milieu aquatique et la nappe phréatique ne sont pas perturbées ; Les capacités auto-épuratrices des milieux aquatiques sont améliorées ; L'installation de formations végétales ripicoles concurrence et limite le développement des plantes envahissantes ; Les impacts morphologiques induits sont souvent moins marqués que lors d'interventions au moyen de pratiques issues de génie civil.

- **Aspects économiques** : Les aménagements végétaux nécessitent des investissements financiers inférieurs aux techniques de génie civil ; Les végétaux proviennent en général du site de travaux permettant ainsi un gain énergétique ; Ces techniques répondent également à la demande de développer des solutions respectueuses de l'environnement des milieux aquatiques ; Evite de longues procédures administratives pour l'autorisation des travaux.

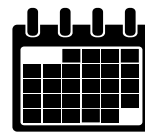
- **Aspects sociaux** : Participe à la conservation et à l'embellissement des paysages ; Favorise à la pédagogie à l'environnement ; Génère de la main d'œuvre et donc des emplois.

Dans une perspective de développement durable, il est en effet particulièrement important de considérer la totalité des avantages (écologiques, paysagers, sociaux, techniques et financiers) bénéfiques pour l'eau, l'homme et la nature.



La Canche

à Beaurainville



3 JOURS

Début des travaux

09/10/2023

CONTEXTE

Le département du Pas-de-Calais fait état de 980 km de cours de première catégorie à dominantes salmonicoles. Parmi ces cours d'eau, certains accueillent des populations de poissons migrateurs amphihalins (saumons, truites de mer) qui remontent le cours de ces rivières dans l'objectif d'y accomplir une étape importante de leur cycle de vie : la reproduction.

Les nombreuses zones de frayères adaptées à la reproduction de ces espèces, et notamment des salmonidés, n'offrent plus un fonctionnement optimal. En effet, la perte du caractère morphogène des cours d'eau et l'intensification du lessivage des sols agricoles favorisant leur colmatage sont les principaux facteurs conduisant au dysfonctionnement de ces surfaces de reproduction.

Ainsi, la Fédération a décidé de procéder à la création de zones de reproduction salmonicoles sur le bassin de la Canche à Beaurainville. Elles permettront d'offrir à la faune piscicole les conditions nécessaires à la réalisation de cette étape indispensable à leur survie.

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Les travaux entrepris devaient répondre à deux objectifs, à savoir l'augmentation de la surface de reproduction disponible pour la truite fario et la création d'habitats piscicoles.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

En concertation avec le propriétaire, il a été fait le choix de procéder à une recharge granulométrique sur 4 secteurs à l'aide de la fraction suivante :

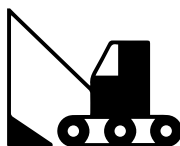
- 40% de grave type silex de fraction 20 – 40 mm ;
- 60% de grave type silex de fraction 40 – 80 mm.





FDAAPPMA62

Maître d'ouvrage
Maître d'oeuvre



12 000 € TTC

70 % AEAP
30% Région HDF

GAINS ÉCOLOGIQUES ATTENDUS

Les gains écologiques attendus à la suite de ces travaux sont :

- Augmentation de la surface de reproduction favorable aux grands salmonidés ;
- Augmentation des habitats piscicoles.

LE SAUMON ATLANTIQUE

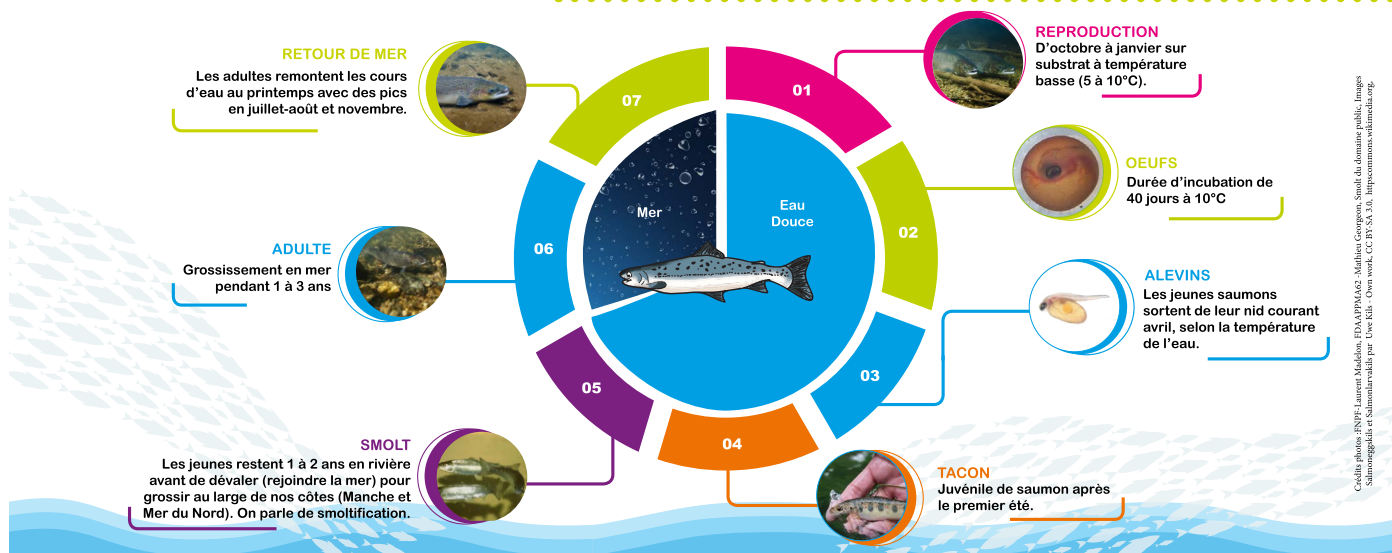
LE CYCLE DE VIE

A NOTER

Le cycle de vie du saumon d'atlantique est semblable à celui de la truite de mer.

La principale différence étant la zone de grossissement des saumons qui migrent jusqu'aux côtes du Groenland et des îles Féroé. Les saumons atlantique viennent se reproduire dans la rivière où ils sont nés (Homing).

Sur une ponte, en moyenne, seuls deux poissons par ponte viendront se reproduire à leur tour !



COMMENT RECONNAÎTRE UNE FRAYÈRE ?

Une frayère naturelle de grands salmonidés est une zone d'un à quelques mètres carrés allongée dans l'axe du courant. Elle se situe le plus souvent dans quelques dizaines de centimètres d'eau à la limite amont d'un faciès d'écoulement rapide.

Elle est constituée d'un dôme de graviers et de cailloux sous lequel se trouvent plusieurs poches d'oeufs à une profondeur de 5 à 25 cm sous le substrat. Ces poches correspondent à autant de dépressions creusées par la femelle de l'aval vers l'amont, puis remblayées après chaque ponte. Le substrat de la frayère se trouve ainsi débarrassé d'une grande partie des éléments les plus fins (< 2 mm) pour une meilleure circulation de l'eau, véhiculant l'oxygène nécessaire au développement des oeufs. Elle se termine en amont par une dépression non remblayée plus large que celles des poches d'oeufs. La morphologie caractéristique de la frayère (dépression suivie d'un dôme) ainsi que sa structure granulométrique favorisent la pénétration et la circulation de l'eau dans les interstices du substrat et donc l'apport d'oxygène nécessaire au développement des embryons puis des larves.



Frayère Ruisseau des Fontaines, affluent de la Course

An aerial photograph of a river landscape. The river is wide and flows through a valley. On the left bank, there is a dense forest of tall, thin trees. On the right bank, there is a small house with a white roof and a few other buildings. The river is surrounded by fields and some trees. The water is a light blue color. The sky is not visible.

INONDATIONS

RCE

En ce début d'année 2023, nous devons avoir une pensée pour tous les inondés et les sinistrés de notre Région et espérer que les événements pluvieux de ces derniers mois ne se reproduisent pas. Au sujet de la pluviométrie, nous étions dans un tout autre état d'esprit cet été !

Si nous comprenons que les interventions soient indispensables après cet événement exceptionnel, qu'il soit nécessaire de retirer des arbres, des embâcles, des déchets, de réparer des berges effondrées...il n'en est pas moins que nous devons rester lucides sur les causes de ces inondations. Il est également essentiel de ne pas travailler dans la précipitation et de se méfier des effets d'annonces (curage, désenvasement...) au risque de faire encore plus de mal à nos milieux. Il ne faudrait pas oublier, et les pêcheurs le savent, qu'un cours d'eau peut sortir de son lit mineur, qu'il représente un lieu de loisir passionnant et agréable mais aussi un aléa majeur dès lors qu'il est alimenté par une quantité d'eau, elle-même générée par une pluviométrie exceptionnelle qualifiée de millénale dans certaines parties du territoire du département du Pas-de-Calais.

Les pêcheurs savent et n'oublient pas que nos constructions sont parfois bien proches des cours d'eau et dans les lits majeurs de ces derniers. Ils n'oublient pas la topographie des lieux, ni les conséquences de toujours plus de zones imperméables et de toujours plus d'eau évacuée dans un pas de temps de plus en plus rapide. Ils constatent avec d'autres, l'incapacité de nos bassins et de leurs sols à stocker ou à laisser pénétrer l'eauet n'oublient pas que les aléas sont susceptibles de se reproduire dans un contexte hydrographique à pentes faibles, largement modifié, reprofilé, curé avec d'innombrables obstacles.

“ Redonner la possibilité aux rivières de s'exprimer naturellement en limitant l'urbanisation à ses abords et en restaurant les zones humides restent une solution indispensable à long terme pour «maîtriser» les crues exceptionnelles ! ”

Des solutions existent en dehors des messages dont nous sommes abreuvés à tous les niveaux (mesures de curage, barrages...). De nombreuses actions sont déployées par les acteurs de l'eau. La Fédération essaie bien d'apporter ses éclairages, d'informer, de sensibiliser, de former tous ceux qui s'intéressent à la ressource en eau au sujet de sa gestion mais cela ne semble pas être suffisant.

La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations), récemment attribuée aux communes pour renforcer leur travail de manière concertée sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, représente un élément important pour

pour aborder ces thématiques.

Les inondations ont toujours constitué un risque majeur sur le territoire national. Ces inondations occasionnent chaque année des victimes et sont responsables en France métropolitaine de l'essentiel des dommages dus aux catastrophes naturelles. Or pendant de nombreuses années, la gestion du risque inondation a fait peu de cas du fonctionnement naturel du cours d'eau, avec par exemple la construction de logements, d'entreprises... en bordure de cours d'eau. Mais les pratiques évoluent, et la gestion intégrée du risque d'inondation prend désormais de plus en plus en compte le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. L'accélération du dérèglement climatique rappelle qu'il est nécessaire aujourd'hui d'accélérer la renaturation de nos zones humides et la continuité écologique des rivières.

Préserver et restaurer la continuité écologique est un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état des cours d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau, pour la préservation des espèces piscicoles et de manière générale pour restaurer des écosystèmes aquatiques fonctionnels capables de répondre à des enjeux plus larges comme la prévention des inondations ou la lutte contre le changement climatique.

Plus de 2600 ouvrages sont référencés dans le lit mineur des cours d'eau du bassin Artois-Picardie selon les données du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et constituent l'une des pressions les plus importantes du bassin sur l'hydromorphologie des cours d'eau. La Restauration de la Continuité Écologique (RCE) sur ces ouvrages contribue à la diminution du risque inondation. La Fédération, en concertation avec les syndicats de rivière et les propriétaires d'ouvrages, travaille depuis plusieurs années à l'aménagement de ces derniers afin d'améliorer la continuité écologique tout en diminuant le risque d'inondation. En effet, les

travaux de restauration de la continuité écologique contribue à un meilleur écoulement des eaux et également à une diminution de la hauteur d'eau sur la zone d'influence de l'ouvrage, limitant ainsi les débordements du cours d'eau. (Source OFB)

FOCUS PRÉVENTION INONDATIONS

Le curage des rivières est-il vraiment utile ?

FAUX

Contrairement à ce que l'on entend, le curage ou le "désenvasement" des cours d'eau n'est pas une solution à la problématique inondation. Le système naturel repose sur une harmonie fragile entre chaque élément. Si vous perturbez quelque chose, une réaction en chaîne se produit. Nos cours d'eau ne font pas exception à cette règle. La faune, première impactée par les curages, disparaît. Leurs habitats, constitués de leurs zones de vie, de reproduction et de nourriture, en sont détruits. Outre l'impact sur les écosystèmes, le curage agit négativement lors des inondations. En effet, il creuse le lit de la rivière, accentuant la pente à un point donné. Ce creusement favorise alors l'érosion du lit en amont mais également des berges en raison de l'augmentation des vitesses d'écoulement qui possèdent alors plus d'énergie. La ripisylve, présente en bordure, se trouve alors déchaussée, tombant dans la rivière et élargissant le lit. À noter que si le cours d'eau s'élargit, la vitesse du cours d'eau ralentit et favorise donc le dépôt de sédiments. Le curage n'aura donc servi à rien et incitera toujours plus au curage, aggravant continuellement le problème.



Concrètement, chaque commune, de la plus en amont jusqu'à l'embouchure du cours d'eau, a un rôle à jouer. À chaque niveau, tout le monde doit faire son maximum pour ralentir l'écoulement des pluies. Dans nos champs, dans nos forêts, favorisons l'infiltration et les retenues avec la litière et les haies. Car si les rivières s'envasent, c'est que nos terres le permettent. Favoriser une bonne ripisylve entretenue permet de dissiper l'énergie de l'eau, limitant sa capacité à éroder nos berges. La gestion de l'Eau est un enjeu majeur collectif. Il est urgent d'agir ensemble pour des milieux humides et des rivières fonctionnelles dans le respect de solutions fondées sur la nature.



CONNAITRE

GERER



46

inventaires piscicoles



3 290

données diffusées



5

pêches sauvegarde
et / ou sauvetage

DÉPLOIEMENT DE L'ADNe

Certifiée depuis 2018 pour réaliser les prélèvements ADN environnemental, la Fédération a su mettre à profit cette compétence pour ses suivis et études. Adhérente au réseau officiel VigiDNA, créé en 2016 par SPYGEN pour assurer la qualité et la standardisation des prestations réalisées à l'échelle internationale, elle intervient à la demande des gestionnaires des milieux pour compléter leurs données. L'ADNe constitue un outil de détection et de veille environnementale formidable, dont la mise en oeuvre est simple et non intrusive, permettant de produire des listes faunistiques, mais également de mettre en exergue la présence d'espèces exotiques ou d'espèces patrimoniales rares.

Chaque année depuis 2018, des inventaires des populations piscicoles sont réalisés par les agents du pôle technique via des prélèvements ADNe. En 2023, ce sont l'Authie et ses affluents qui ont été échantillonnés afin d'améliorer les connaissances sur les populations et d'apprécier, selon les sites retenus, le gain écologique induit par les récents travaux de restauration de la continuité écologique.

Cette étude s'inscrit dans les objectifs du PLAGEPOMI Artois-Picardie 2022-2027. Par ailleurs, suite à des signalements récents de présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans le département, la recherche de celle-ci, permettra d'orienter les investigations futures dans le cadre du réseau écrevisse de l'OFB.

Le complexe des plans d'eau des Ballastières et la Melde ont fait également l'objet de prélèvements d'ADNe dans le cadre de la mise en place en 2024 d'une mesure compensatoire (création d'une frayère éso-cyprinicole dans le

plan d'eau le plus au Sud du site où actuellement il y a une peupleraie) et le déploiement de l'ADNe sur la Busnes (2^{ème} année) dans le cadre d'une évaluation de l'impact du curage sur les communautés piscicoles.

Prélèvement ADNe, Authie 2023



Ballastières Aire-sur-la-Lys



ÉTUDE TÉLÉMÉTRIQUE AA

Une étude télémétrique (Radio & RFID) a été mise en œuvre sur l'Aa rivière de Blendecques à Lumbres (15km), soit sur l'ensemble du cours d'eau classé liste II au titre du L 214.17 du CE.

Cette étude a été mise en place d'une part pour améliorer les connaissances sur les populations de salmonidés présentes sur l'Aa (truites fario, truites de mer et ombres communs), et d'autre part pour identifier les points de blocages persistants pour la migration de ces espèces. En effet, l'Aa présente un important potentiel pour l'accueil des populations de salmonidés, mais qui est considérablement perturbé par la très forte présence sur ce bassin d'obstacles à la continuité écologique. L'étude du comportement des espèces inféodées à ce continuum (la truite fario, la truite de Mer et l'ombre commun), notamment dans leur migration de reproduction, a permis d'obtenir des données sur l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicole (bras de contournement, passes à poissons).

LES PÊCHES SCIENTIFIQUES

Au total, le pôle technique a réalisé 51 pêches scientifiques en 2023.

- 5 inventaires complets sur les CIC (Champs d'Inondation Contrôlée) de l'Aa à Rumilly, Renty, Saint-Martin d'Hardinghem, à Merck-St-Liévin et le Sanghen à Licques ;
- 12 stations du Réseau de Surveillance Anguilles du (RSA 62) sur les contextes Delta de l'Aa, Aa et Hem ;
- 26 stations d'échantillonnage pour l'Indice d'Abondance Saumons (IAS), tacons (juvéniles de saumons) sur les rivières Hem, Course, Créquoise, Ternoise, Canche, Authie ;
- 3 pêches par ambiances grands milieux dans le Marais de Contes et dans les étangs fédéraux des Ballastières d'Aire-sur-la-Lys.

LES PÊCHES DE SAUVEGARDE

En 2023, 5 pêches de sauvegarde ont été réalisées par les techniciens de la Fédération sur l'Aa canalisée (écluse des Flandres et écluse des Fontinettes), sur l'Aa à Renty, sur la Slack à Réty et sur la Lys à Dennebroeucq. Les pêches de sauvegarde permettent comme son nom l'indique de préserver des poissons menacés ou en danger. Elle consiste à capturer les poissons et de les déplacer dans un milieu plus propice pour leur éviter un stress lors de la phase des travaux.

ZOOM SUR LES PÊCHES DE SAUVEGARDE VNF

Le chômage est la période durant laquelle les Voies Navigables de France réalisent les travaux sur le réseau. C'est dans le cadre de la mise en chômage de l'écluse des Flandres et de l'écluse des Fontinettes que l'équipe de la Fédération est intervenue pour préserver les populations piscicoles présentes dans le Canal à grand gabarit.

Au total, 6 ombres, 4 truites de Mer et 28 truites fario ont été marqués à la fin de l'été 2021 et ont été suivis jusqu'à la fin du mois d'avril 2022 (fin de la période de reproduction de l'ombre).

RÉSULTATS

Les truites fario du bassin de l'Aa parcourent des distances relativement faibles pour leur migration de reproduction, résultat du cloisonnement du bassin par les ouvrages (complexité d'accès aux zones favorables à la reproduction). Le gain écologique des travaux de restauration de la continuité écologique est notable (aménagement du moulin Colbert et dérasement du vannage de Fersinghem). Certains ouvrages aménagés de dispositifs de franchissement restent très pénalisants. Le front de colonisation des grands salmonidés sur l'Aa est mis à jour : il s'agit de l'ouvrage infranchissable des papeteries de l'Aa (ROE 27349). L'ouvrage du moulin de Wins, bien qu'il puisse être contourné par un diffluent en rive droite, constitue un point majeur de blocage et de retard à la migration des grands salmonidés, qu'il est nécessaire d'aménager pour la libre circulation piscicole. *Étude complète sur www.peche62.fr*

Lors de ces pêches, les techniciens ont pu observer la présence de nombreux juvéniles de sandres, des espèces patrimoniales comme l'anguille européenne, de nombreux cyprinidés, de beaux sujets de carpes... La diversité de classes de taille et des espèces démontrent un milieu plutôt fonctionnel.

Un point de vigilance a tout de même été soulevé : la présence de nombreux gobies à tâches noires, espèce qui a donc colonisé le milieu.

À noter que la Fédération devrait réintervenir sur l'année 2024 pour une pêche de sauvegarde dans l'écluse des Fontinettes.



Ecluse des Flandres



734

passages
grands migrateurs

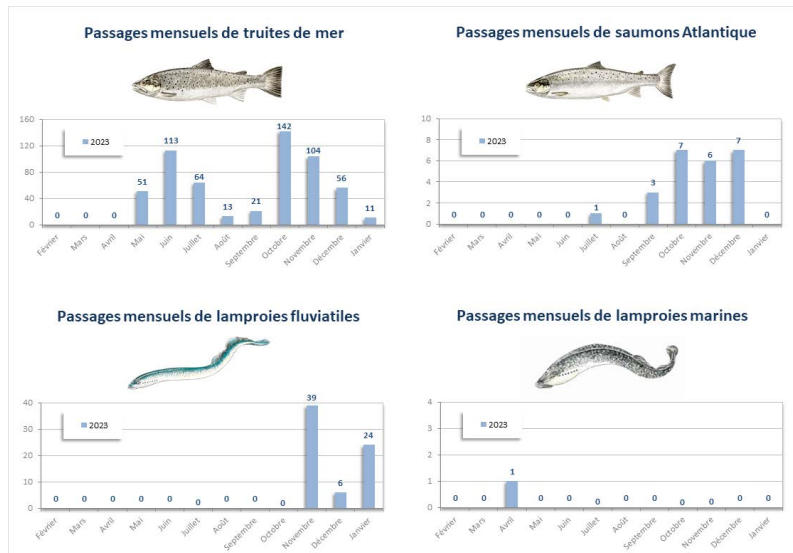


375

anguilles recensées
Aa / Delta Aa / Hem

SUIVI DES SYSTÈMES DE VIDÉO-COMPTAGE

La saison de migration 2023-2024 constitue la première saison complète de comptabilisation des grands migrateurs sur l'Authie. La migration amphihaline des truites de mer transitant par la passe-à-poissons de Douriez semble s'opérer majoritairement en deux périodes distinctes (juin et octobre), tandis que pour les saumons Atlantique, dont la présence est beaucoup plus anecdotique, la migration vers l'amont du bassin ne paraît débiter qu'à l'automne. En ce qui concerne les autres migrateurs, de nombreuses lamproies fluviatiles ont pu être observées lors de leur migration de montaison en Novembre. De nombreuses anguilles à différents stades sont observées tout au long de l'année, et une lamproie marine a également été détectée au cours du mois d'avril. D'autres espèces ont pu être vidéo-comptées, comme la truite fario, le gardon, la truite arc-en-ciel, le brochet, le carassin, la carpe commune, l'ablette, la brème, la perche et l'épinoche.



Le nombre de remontées de truites de mer, saumons Atlantique, lamproies marines et fluviatiles sont renseignées mensuellement sur la page dédiée sur le site internet de la Fédération.

Depuis 2016, la Fédération réalise le suivi d'un système de vidéocomptage «Riverwatcher» installé sur le barrage de Mourlinghen sur la Liane, à la sortie de la passe à poissons. Lors de la saison 2023-2024, ce sont 135 truites de mer qui ont été comptabilisées en montaison au niveau de la station, ce qui est nettement supérieur aux années précédentes. Malheureusement une très importante pollution au lisier



24

Indices d'Abondance
Saumons



54

Tacons

est survenue le 9 septembre 2023 sur un affluent de la Liane au niveau de la commune de Bournonville. Elle a entraîné la mortalité de la quasi-totalité des populations de poissons situées en aval de cette source de pollution, et n'a pas épargné le cheptel de truites de mer.

Il est à noter que, dans les jours qui ont suivi la pollution, des truites de mer en montaison ont toutefois encore progressé sur le bassin de la Liane. Cependant les potentielles truites de mer en montaison de la fin de saison n'ont pu être comptabilisées du fait des crues historiques qui ont eu lieu sur la Liane et sur la plupart des cours d'eau du département.

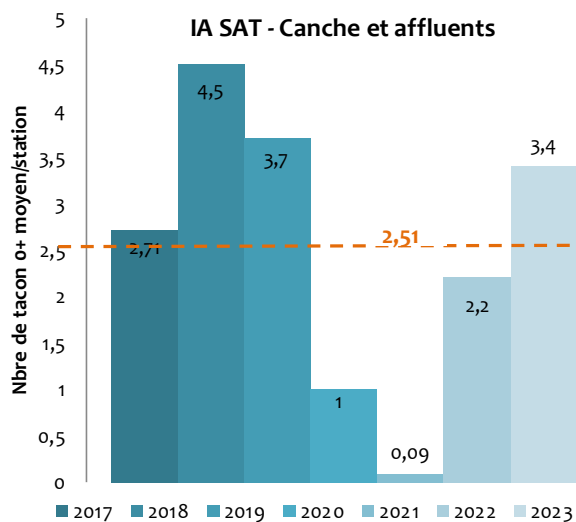
L'INDICE D'ABONDANCE TACONS

Depuis 2017, la Fédération du Pas-de-Calais réalise chaque année des Indices d'Abondance Saumons (IA SAT) sur les principaux bassins du département accueillant l'espèce. Cette étude a été initiée en partenariat avec l'OFB, à la suite d'une demande du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) d'Artois-Picardie, dans le but de créer de la donnée destinée à développer à terme un

MONITORING ANGUILLES

Chaque année depuis 2010, les populations d'anguilles européennes du département font l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif, permettant d'appréhender l'évolution et la structure des peuplements des différents contextes. Globalement, le constat est plutôt alarmant. Les données indiquent une baisse progressive des captures depuis le début des suivis dans chaque bassin.

En 2023, le suivi s'est porté sur les contextes de l'Aa, du delta de l'Aa et de la Hem. Sur ces bassins les résultats sont inquiétants avec une diminution globale et progressive des densités et un vieillissement de la population en place. L'état sanitaire des populations d'anguilles est jugé précaire sur la Hem et dégradé sur l'Aa en lien avec la qualité physico-chimique des masses d'eau. Il est à noter tout de même une évolution positive sur l'Aa. À la suite des travaux de restauration de la continuité écologique menés au niveau de la commune d'Esqueredes, la population piscicole apparaît plus équilibrée.

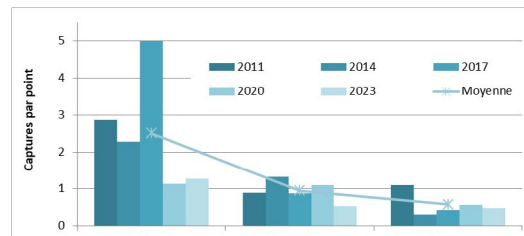
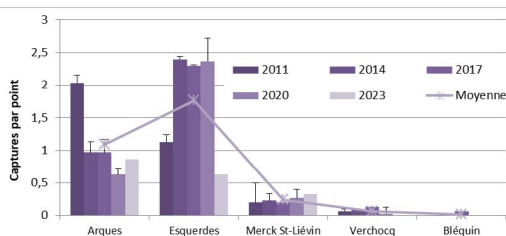


modèle qui permettra d'évaluer les limites de conservation de l'espèce sur les bassins de la Canche et de l'Authie (en lien avec le PLAGEPOMI Artois-Picardie 2022/2027).

Comparativement à 2020, le recrutement sur la Canche et ses affluents (hormis la Créquoise) pour l'année 2023 est jugé encourageant sur la Course et la partie basse de la Ternoise (travaux continuité écologique AEAP à Huby-Saint-Leu). Les résultats sont très positifs sur l'axe Canche au niveau de la commune de Maresquel-Ecquemicourt, ce qui renforce l'intérêt de la mise en place d'une pratique de la pêche en No kill en hameçon simple sur les grands salmonidés (linéaire fédéral).



Tacon pris sur la Course en octobre 2023





RÉUNIONS DE SECTEUR

Chaque année, le conseil d'administration de la Fédération profite du « calme hivernal relatif » pour organiser des réunions de secteurs destinées à l'ensemble des responsables et bénévoles d'AAPPMA du département.

En 2023, malgré des conditions compliquées suite aux événements climatiques, nombreux sont les bénévoles qui se sont déplacés afin de partager leur expérience et échanger sur leurs souhaits d'adaptation. Cette année, la Fédération a également pu compter sur le soutien et la présence de plusieurs syndicats de rivière à l'instar du SYMCEA sur le bassin de la Canche et de l'Authie. La coordination de leurs actions avec le réseau associatif de la pêche est indispensable pour faciliter et optimiser l'entretien et les usages. Ces rencontres interviennent dans la continuité d'une réflexion des missions à l'échelle d'un bassin.

UNE FORMATION CONTINUE

En 2023, les techniciens de la Fédération ont proposé plusieurs formations aux bénévoles du réseau associatif. Qu'il s'agisse de formations administratives liées aux obligations inhérentes à la gestion d'une AAPPMA (outil de gestion cms eolas) ou de formations de gestion des milieux (capacité d'accueil d'un milieu), les formations ont pour objectif d'encourager les bénévoles dans leurs missions et de faciliter leurs actions en développant ou renforçant de nouvelles compétences.

UN RÉSEAU ACTIF

La Fédération accompagne actuellement 72 associations agréées. Au total, ce ne sont pas moins de 1000 bénévoles qui oeuvrent au quotidien pour la dynamisation du loisir pêche dans le département du Pas-de-Calais et pour la protection des milieux aquatiques. Chaque année des opérations d'entretien des parcours, des initiations pêche, des concours, mais également de nouveaux formats comme des expositions photos, des interventions auprès des centres de loisirs ou des écoles sont coordonnés par des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Par ailleurs, les statuts associatifs sont en cours de renouvellement suite à l'arrêté du 2 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.



Portraits de bénévoles

PASSATION DE RELAI POUR L'AAPPMA DE SAINT-LAURENT-BLANGY

Après près de 10 ans à la présidence de l'Association Agréée de Saint-Laurent-Blangy, Bernard Duhanez tire sa révérence.

Rétrospective : Genèse d'une association agréée

L'association "Entente Halieutique du Val de Scarpe" est créée le 06 février 1946 à Fampoux puis transférée à Saint-Laurent-Blangy le 9 juillet 1996. C'est en 2009 que Bernard entre au sein du Conseil d'Administration de l'AAPPMA, parrainé par son ami très cher mais disparu trop tôt Jean Claude Desfachelle le secrétaire de l'époque. Investi dans la dynamisation et la structuration de l'association, le Conseil d'Administration conventionne avec la commune la mise à disposition gracieuse du droit de pêche sur les plans d'eau du Val de Scarpe dont la commune de Saint-Laurent-Blangy. Convaincue de l'intérêt de valoriser ces zones humides, où la présence de la bouvière est avérée lors d'une pêche scientifique en 2012, l'association développe plusieurs actions pour sensibiliser le grand public. En effet, la bouvière est un petit poisson protégé de moins en moins présent dans nos milieux du fait de la raréfaction de la grosse moule d'eau douce appelée l'Anodonte dont elle se sert pour pondre.

2014 : Un investissement grandissant

Le 22 janvier 2014, Bernard est élu Président. Si la pêche à la truite sur la Planquette avait conquis ses premières sorties enfant, Bernard est désormais un adepte de la pêche au coup. Or les étangs d'Immercourt et du Chevalier, écrins verts au cœur de la ville, représentent un cœur de biodiversité à pérenniser et valoriser. En 2016, l'association saute le pas et adhère à la Charte de réciprocité. La démocratisation du loisir pêche est un point d'honneur que Bernard souhaite développer avec son Conseil d'Administration. Les événementiels s'enchaînent : intergénérationnel avec l'EHPAD, les enfants de la commune, entre passionnés par le biais de concours... Et si la passion reste intacte, l'âge faisant, le Conseil d'Administration émet son souhait de passer le flambeau à une nouvelle équipe en 2023.

2023 : Mise en place d'un groupe de bénévoles pour l'entretien des étangs

L'entretien est un travail considérable pour les bénévoles d'une AAPPMA. C'est pourquoi, l'Association a été ravie de cette initiative. Elle a accompagné ce groupe de bénévoles qui a fait un très grand travail de remise en état de nos étangs. Composé d'une quinzaine de personnes, il a accompli un formidable travail de remise en état des berges tant du côté piétons que dans l'eau avec un canoë. Cette embarcation a permis aux bénévoles de nettoyer les fonds sur 9 matinées. Convivialité, échange et passion sont au rendez-vous. L'alchimie fonctionne et c'est tout naturellement que ce groupe s'est positionné pour prendre le relai et a été élu.



“ Nous laissons les clefs de la maison ”

À ces derniers mots qui ont souligné son attachement aux bénévoles qui l'ont accompagné lors de ses mandats, Bernard démontre bien que la pêche représente une deuxième famille. Et s'il quitte désormais la présidence, il continue l'aventure en accompagnant Philippe, le nouveau président et son équipe dans leurs actions auprès de la commune et de la Fédération.

Rappel : En prenant votre carte de pêche, vous adhérez à une association locale et rejoignez le 2^{ème} plus grand réseau associatif de France, constitué de 3 600 AAPPMA et 40 000 bénévoles en France. La carte de pêche offre l'opportunité de s'engager bénévolement, car être pêcheur c'est aussi un acte militant, que ce soit en faveur du loisir ou de la protection du milieu aquatique.



QU'EST-CE QUE LA FONDATION DES PÊCHEURS ?

La Fondation des Pêcheurs a été créée en 2016 par la Fédération Nationale pour la Pêche en France pour participer à la préservation des milieux humides et aquatiques. Pour cela, elle acquiert des territoires d'eau partout en France. Restaurés lorsque cela s'avère nécessaire et protégés, ces sites sont utilisés pour promouvoir une pratique responsable de la pêche et pour sensibiliser tous nos concitoyens à l'importance et à la fragilité des milieux humides et aquatiques. La Fondation des Pêcheurs est reconnue d'utilité publique.

Depuis sa création en 2016, la Fondation est devenue propriétaire de 10 sites répartis dans toute la France métropolitaine pour un total de plus de 200 hectares et 4 kilomètres de linéaire de cours d'eau.

Ces sites sont représentatifs d'espèces et d'habitats variés, allant des prairies sèches de bord de Loire aux frayères à brochet des Marais de Vilaine, en passant par les prairies humides des bords de l'Oise ou les berges boisées de l'Ellé ou d'un lac du Morvan. Ces sites font l'objet de partenariats variés, parmi lesquels des CEN, un CPIE, des syndicats de rivières.

Dans cette continuité, la Fondation des Pêcheurs a acquis une propriété de 56 hectares environ, le Marais de la Ville, située entre le fleuve Canche et la rivière Nocq à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) au cœur d'un ensemble de zones humides alluviales connu sous le nom de « Marais de la Nocq ». Cette acquisition vise à assurer une protection forte et pérenne à cette zone humide, protection garantie par les statuts de la Fondation, et à en améliorer la biodiversité.

APRÈS L'ACQUISITION...

Une fois la propriété acquise, la gestion est confiée à la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais via une convention de mise à disposition. Ce document prévoit l'association de la Fédération à un autre organisme, compétent pour la biodiversité terrestre, ainsi que la réalisation et la mise en œuvre avec lui d'un plan de gestion. La Fédération s'est orientée vers le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. En effet, le choix du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) est apparu le plus pertinent dans le sens où ce dernier est d'ores et déjà gestionnaire d'un ensemble de parcelles communales d'une douzaine d'hectares, immédiatement mitoyen de la propriété dont la Fondation des Pêcheurs a fait l'acquisition.

OBTENTION DU RESCRIPT FISCAL

Les associations, comme les particuliers et les entreprises, peuvent utiliser les procédures de rescrits fiscaux pour obtenir des réponses opposables de l'administration fiscale.

Le rescrit "mécénat" permet à une association d'interroger l'administration fiscale sur son éligibilité au mécénat, c'est-à-dire sur son habilitation à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d'enregistrement et à délivrer des reçus fiscaux.

Cette dernière procédure constitue aussi un moyen pour une association de vérifier auprès de l'administration fiscale qu'elle est reconnue d'intérêt général. En effet, pour délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs et membres, leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt, un organisme doit être reconnu d'intérêt général. La Fédération a reçu l'assurance de pouvoir recevoir du mécénat avec l'obtention positive de son rescrit fiscal mécénat en 2023.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE PARTENARIAT ET MÉCÉNAT ?

La différence entre mécénat et parrainage n'existe pas du point de vue juridique.

En revanche, du point de vue fiscal, le mécénat (quelle que soit sa nature, publicitaire ou autre) doit avoir une certaine discrétion et ne pas comporter de contrepartie publicitaire en faveur de l'entreprise mécène.

Il est admis – dans une certaine mesure - que le nom de l'entreprise versante soit associé aux opérations réalisées par l'association qui bénéficie des dons (CGI, art 238 bis).

S'agissant du parrainage, le parraineur (ou sponsor) apporte son soutien à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Source : www.associations.gouv.fr

FORÊT ET INVESTISSEMENT

Nous remercions la SARL Forêt et Investissement qui est la première société à nous avoir accompagnés dans le mécénat. Grâce à son concours la Fédération a pu développer une signalétique de sensibilisation sur plusieurs sites dont elle a fait l'acquisition comme l'étang d'Eperlecques et les Ballastières d'Aire-sur-la-Lys.

LES AVANTAGES DU MÉCÉNAT POUR LES ENTREPRISES DONATRICES

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu (dans la catégorie des BIC, des BNC ou des BA) ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'un avantage fiscal spécifique au titre des dons effectués aux associations d'intérêt général : les versements ainsi effectués ouvrent en effet droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des sommes versées. Il existe 3 types de mécénat : financier, en nature et de compétences.

Le mécénat financier

Le mécénat financier est un don en numéraire, qui se caractérise par le versement ponctuel ou répété d'une somme d'argent. Il représente la forme la plus courante de mécénat.

Le mécénat de compétences

La mise à disposition par une entreprise d'un salarié au profit d'un intérêt général a de multiples avantages tant pour le monde économique qu'associatif. Le mécénat de compétences prend la forme d'une prestation de services (exécution d'une tâche précise au bénéfice d'une association) ou d'un prêt de ressources humaines (le salarié est intégré à une association tout en restant juridiquement lié à son entreprise). C'est ainsi que la Fédération a accueilli pour une journée de chantier participatif une dizaine de salariés de la société ADEO Services venus épauler les agents de développement sur l'entretien d'un parcours de pêche.

Le mécénat en nature

Le mécénat en nature est le don de biens ou de services. Pour les entreprises, il peut ici correspondre aux dons de produits inutilisés ou de surplus.

L'acquisition foncière pour une Fédération permet d'élargir l'offre fédérale de pêche. La maîtrise d'un territoire garantit la mise en place d'une réglementation maîtrisée et adaptable dans la durée pour un loisir pêche de qualité accessible au plus grand nombre. De même l'ensemble des aménagements est pensé pour être pérenne dans le temps. A noter que ces acquisitions sont possibles grâce aux soutiens technique et financier de l'AEAP et la FNPF.

Des actions concrètes

grâce à nos partenaires

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET CONVENTION ANNUELLE

La Fédération conventionne depuis quelques années avec la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Nos partenaires nous ont accordé leur confiance et leur volonté de soutenir notre Fédération en s'inscrivant dans la durée par le biais de conventions pluriannuelles signées.

Afin de garantir une cohérence territoriale, ces conventions sont déclinées par territoire : Région ou Bassin avec les Fédérations concernées.

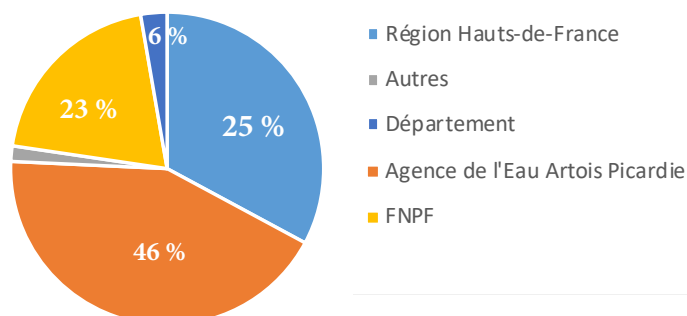
Les thématiques développées dans le programme d'actions, sont reprises dans les différentes politiques soutenues par nos financeurs en matière de biodiversité et de protection du milieu aquatique, avec les objectifs de restaurer une bonne qualité de nos cours d'eau et la libre circulation écologique ainsi que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de notre bassin hydrographique.

Chaque année, la Fédération rédige un programme d'actions basé sur des projets concrets, une trentaine, développés et étayés par des dossiers rédigés par nos ingénieurs et la direction, visant à définir les travaux que nous souhaitons mettre en œuvre.

Les thématiques financées

- 1 Observatoire piscicole régional
- 2 Aménagement du territoire et la restauration des milieux aquatiques
- 3 Gestion durable de la ressource piscicole et sensibilisation
- 4 Développement économique local

Répartition des subventions 2023



La Fédération s'engage pour l'Homme et l'Eau

Outre un engagement au quotidien pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la Fédération est composée d'une équipe de passionnés qui allie savoir-faire, éthique et partage !

12ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION ET PLAN EAU, UNE FEUILLE DE ROUTE 2030 CLAIRE ET AMBITIEUSE ET DES MOYENS ASSOCIÉS

Le conseil d'administration et le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se sont réunis le vendredi 20 octobre 2023. À l'ordre du jour de cette instance figuraient la mise en œuvre du « plan eau » dans le bassin et les mesures associées : la trajectoire sobriété, les 81 M€ de programmation exceptionnelle pour 2024 et le relèvement des taux de redevance de l'Agence de l'Eau pour 2024 et 2025. Les premiers débats d'orientation relatifs au 12^{ème} programme d'intervention étaient également à l'ordre du jour.

Annoncé en mars dernier, le « plan eau » gouvernemental répond aux enjeux de sobriété des usages, de disponibilité et de qualité de la ressource et apporte une réponse à la gestion de crise des sécheresses. L'objectif pour chaque bassin : une trajectoire de sobriété de -10 % des prélèvements en eau d'ici 2030. Avec les orientations du 12^{ème} programme d'intervention, ces deux dispositifs fixent le cap à l'horizon 2030 pour le bassin Artois-Picardie. Pour le bassin Artois-Picardie, il s'agit d'atteindre le bon état écologique pour 50 % des masses d'eau en 2027, de réduire fortement des pollutions à la source notamment les pollutions d'origine agricole, de maîtriser la gestion quantitative de la ressource en eau et de développer une politique de résultats et de contractualisation avec les territoires.

RÉDACTION DES PLANS DE GESTION

D'après l'article L430-1 du Code de l'Environnement, «La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément.»

Les plans de gestion piscicole "PGP" ont donc comme objectif le développement du loisir pêche à travers la protection et la restauration du milieu aquatique ainsi que la gestion durable de la ressource piscicole. Obligation réglementaire des AAPPMA gestionnaire de parcours de pêche, ils articulent les actions à mettre en place pour concilier usage et bon fonctionnement du milieu aquatique. Afin d'accompagner les associations dans la réédition de ces supports, Raphaël a intégré l'équipe de la Fédération.

LA FDAAPPMA62 : UN TREMPLIN PROFESSIONNEL POUR LES JEUNES

Parce que l'Homme est au cœur des actions, il tient à cœur à la Fédération de faire découvrir ses divers corps de métiers : animation, communication, suivi scientifique, garderie, restauration écologique... C'est pourquoi la Fédération accueille chaque année plusieurs stagiaires en stage découverte. Divers partenariats avec les écoles et notamment plusieurs lycées professionnels agricoles (MFR) permettent chaque année à des dizaines de jeunes d'appréhender le monde professionnel accompagnés par la Fédération. Les étudiants peuvent ainsi travailler sur des cas pratiques accompagnés de professionnels passionnés.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



BILAN FINANCIER 2023

Patrice CHASSIN, Trésorier

Les ressources et charges

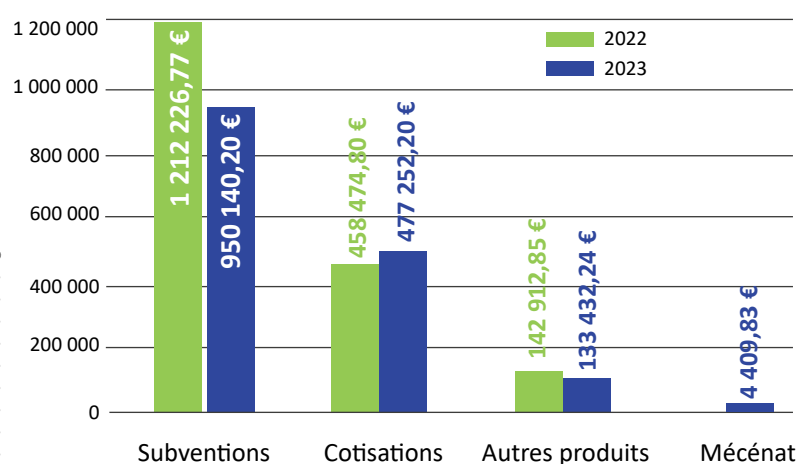
Les ressources

Des ressources sont en baisse de 13 % ce qui s'explique par une baisse des subventions de 22% est en lien avec une diminution des actions financées.

Une nouveauté est l'entrée du mécénat suite à l'obtention du rescrit fiscal pour un montant de 4 409,83 euros.

La variation des effectifs et l'augmentation de prix de la carte entraînent une hausse des recettes des cotisations de plus 4 %.

Les autres produits sont en augmentation principalement le retour Urne (+ 10,5 %) et à l'inverse les procès-verbaux tant pollution que dommages sont en forte baisse (-30 % et - 61 %).



Les charges de fonctionnement

La variation en consommable s'explique par une augmentation des fournitures d'entretien et d'équipement (panneau, téléphone, sécurité et enregistreurs de température).

La sous-traitance est une charge pour l'analyse ADNe par Spygen.

On constate une baisse des études et travaux en lien avec les subventions.

La baisse en impôts et taxes résulte d'une régularisation de Ocapiat sur l'exercice antérieur (2022).

2023 est marqué par l'augmentation de la masse salariale avec une augmentation de 8% du salaire pour le maintien du pouvoir d'achat face à la crise et une prime de participation plus élevée.

Les autres charges répercutent l'impact du coût final de la passe de Douriez de 20 556 €.

	2022	2023
Rempoissonnement	35 331,96 €	35 747,05 €
Consommables	35 989,72 €	55 872,99 €
Sous-Traitance	1 782,00 €	5 626,08 €
Location copieur	3 238,30 €	2 702,76 €
Locations	33 665,76 €	30 922,63 €
Locations matériel	0 €	2 525,81 €
Entretien	13 936,97 €	14 252,48 €
Assurance	17 368,25 €	18 500,09 €
Etude - Travaux	607 797,16 €	267 560,72 €
Honoraires	41 906,46 €	42 096,47 €
Publicité	14 097,44 €	13 113,88 €
Transport	1 485,38 €	2 183,25 €
Déplacements	33 378,02 €	33 135,81 €
Impôts et taxes	16 925,35 €	9 169,40 €
Charges de personnel	438 719,53 €	485 159,31 €
Dotations et provisions	24 793,66 €	30 330,57 €
Subventions, Réciprocité	104 812,98 €	107 089,74 €
Autres charges	68 639,44 €	80 036,45 €

L'équilibre de la réciprocité

- **Pour les recettes** : retour de l'Urne avec l'augmentation du nombre de cartes réciprocitaires vendues et diminution du nombre de cartes majeures.
- **Pour les dépenses** : augmentation des effectifs chez les secondes catégories et entrée en réciprocité sur les premières catégories. Augmentation des baux VNF et DPF.

L'équilibre financier a pu être maintenu ainsi que le retour aux AAPPMA sur la base 45 %. Une nouvelle charte a été signée cette année.

Les cartes de pêche

	2022	2023
Majeur	8 411	7 842
Interfédérale	4 810	5 108
Automne	429	388
Total	13 650	13 338
Femme	752	729
Mineur	2 665	2 974
- 12 ans	2 331	2 555
Hebdomadaire	186	254
Journalière	5 635	5 662
Total Général	25 219	25 212
Migrateur	220	211
Vignette URNE	78	66

2023 marque une variation importante des cartes URNE avec une augmentation de 6% (+298) et une perte des cartes majeures de - 7% (-569). L'offre d'automne est en recul, sans doute en lien avec les phénomènes exceptionnels de crue de novembre 2023. On constate également un léger recul de la carte femme (-23) et surtout une belle progression des cartes mineures avec plus de 300 nouveaux adhérents soit + 11,50 %. Les cartes saisonnières (hebdomadaires et journalières) continuent leur progression et correspondent à un nouveau mode de pêche loisir à la demande ponctuelle. En 2023, nous observons **un recul de 7 cartes de pêche soit 0,03 %**.

	2022	2023
Retour Urne	81 900,00 €	98 099,21 €
Part Cotisation Fédérale	87 217,27 €	77 694,00 €
Report n-1	3 335,53 €	4 791,92 €
RECETTES	172 462,70 €	180 585,13 €
Reversement Seconde	11 500,00 €	14 065,80 €
Reversement Mixte	13 541,00 €	13 296,00 €
Reversement Première	71 514,90 €	69 343,50 €
Location	40 737,24 €	40 653,39 €
Rempoissonnement	34 067,01 €	36 773,08 €
DEPENSES	171 229,15 €	174 131,77 €
Solde de Gestion	1 233,55 €	6 453,36 €

Le bilan financier

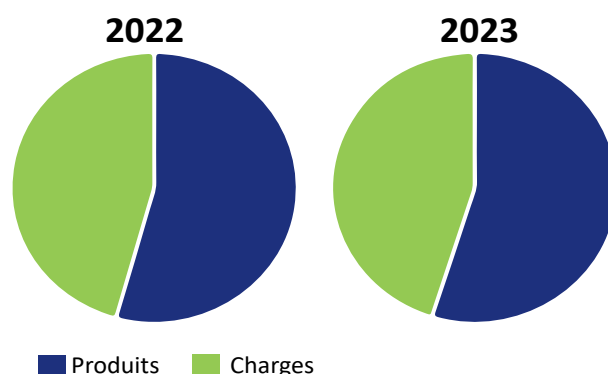
La bonne santé financière de la Fédération est le reflet d'une gestion adaptée avec des mesures d'économie à tous les niveaux. Le projet d'acquisition de la Maison du Grand Vannage est d'actualité. La recherche de nouveaux linéaires de pêche se poursuit soit par location soit par acquisition soit en gestion avec la Fondation des Pêcheurs.

Les locaux fédéraux n'ont pas échappé aux inondations de 2023 et 2024 et le sinistre est en cours avec notre assureur. L'estimation est à plus de 100 K€ de réparation et de remise en état.

Le résultat 2023, l'aide de nos partenaires et mécènes, nous permettent d'envisager notre programme d'actions, le financement des travaux et d'éventuelles acquisitions foncières ainsi que le développement de l'halieutisme.

Le résultat sera proposé en affectation.

	2022	2023
Produits	1 851 483 €	1 649 045 €
Charges	1 523 779 €	1 247 956 €
Résultat net comptable	327 704 €	401 089 €



RÔLE DE LA FDAAPPMA62



Le Conseil d'administration de la Fédération coordonne et anime les missions de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Il se compose à ce jour de 15 membres : Pascal SAILLIOT, Président, Francis FORTIER, Vice-Président, Patrice CHASSIN, Trésorier, Jean-Claude LEPAISANT, Trésorier Adjoint, Thierry BEAUSSE, Secrétaire, Jean-Baptiste MOREL, Secrétaire Adjoint, Renald BUSON, Jocelyne CADET, Bernard DUHANEZ, Joëls LIBESSART, Norbert KOSMALKSI, Paul URVOA, Philippe VANTOUROUX, Jean-Jacques VERHAEGHE, David WERNET, Administrateurs.

RENCONTRER LES AGENTS DE LA FDAAPPMA62

Administration



Grégory CROWYN
Directeur
06.81.56.07.93



Amélie FLAHAUT
Secrétaire comptable
03.91.92.02.03

Pôle Technique



Benoit RIGAUT
Responsable
Technique
06.19.18.63.09



Laetitia MUNCH
Chargée d'Etudes
Poissons Migrateurs
06.19.18.62.91



Bastien HAMEL
Chargé d'Etudes
Restauration Ecologique
06.24.18.10.14



Anthony DUSAUTOIR
Chargé d'Etudes
Restauration Ecologique
06.79.90.50.87

Pôle Loisir Pêche



Géraldine
PINSON
Responsable
Développement
06.24.18.10.09



Frédéric
TERRIER
Responsable
Garderie
06.24.18.10.36



Frédéric
COHEN SOLAL
Animateur Pêche
Nature
06.24.18.10.08



Adrien
HETROIT
Agent de
développement
06.24.18.10.48



Thomas MORIN
DE LA MARE
Agent de
développement
07.68.44.91.80



Raphaël
DECRAWER
Agent de
développement
06.01.01.21.75

Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Rue des Alpes, 62510 ARQUES

Tél : 03 91 92 02 03 - Mail : contact@peche62.fr - Site web : www.peche62.fr

Crédits photos : FDAAPPMA62 - FNNP : Laurent Madelon - Facebook